

**PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU**

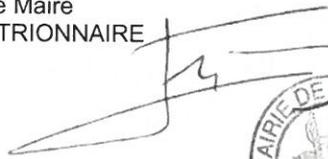
MARDI 26 MARS 2019

19-12	Assainissement – Finances - Rapport d'activités 2018 du service d'assainissement.....	2
19-13	Finances – Affectation du résultat - Compte administratif 2018 – Commune	5
19-14	Finances – Affectation du résultat - Compte administratif 2018 Assainissement.....	6
19-15	Finances – Affectation du résultat - Compte administratif 2018 Economique.....	6
19-16	Finances – Vote des taux d'imposition 2019	7
19-17	Finances – Budget primitif 2019 Commune.....	8
19-18	Finances – Budget primitif 2019 Assainissement	18
19-19	Finances – Budget primitif 2019 Economique	21
19-20	Culture – Finances – Partenariats culturels – Petra neue – Jazz o'camelias – Théâtre à Plescop 22	
19-21	Finances – Allocations scolaires et diverses subventions 2019	23
19-22	Finances – Enfance – Contrat d'association avec l'école privée Ste Anne.....	27
19-23	Finances –Indemnité de conseil au trésorier.....	27
19-24	Finances – Equipements sportifs - Demande de subvention – citystade et boulodrome	28
19-25	Urbanisme-Domains – Acquisition de la parcelle AA 133- Rue du Stade	31
19. 26	Finances – Ressources humaines – Convention d'accès aux services facultatifs du CDG56.....	33
19.27	Finances-Personnel : créations de postes et modification du tableau des effectifs.....	34
19-28	Institutions – Modification des statuts du syndicat mixte du Loch et du Sal	35
	Questions diverses	

Je vous prie d'agréer, madame, monsieur, cher(e) collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire
Loïc LE TRIONNAIRE

P.J. : Note de synthèse




Le conseil municipal de PLESCOP, convoqué le 20 mars 2019, s'est réuni le 26 mars 2019, en session ordinaire en mairie.

Présents (18) : Loïc LE TRIONNAIRE (Président de la séance), Bernard DANET, Jean-Louis LURON, Dominique ROGALA, Jérôme COMMUN, Serge LE NEILLON, Françoise FOURRIER, Nathalie GIRARD, André GUILLAS, Sandrine CAINJO, Christel MENARD, Anne PERES, Claude CASIER, Marie-Thérèse CHAPALAIN, Jean-Claude GUILLEMOT, Fabien LEVEAU, Valérie QUINTIN et Eric LUNVEN

Absents ayant donné pouvoir (5) : Raymonde BUTTERWORTH, Laurent LE BODO, Franck DAGORNE, Jean-Yves LATOUCHE et Cyril JAN respectivement à Françoise FOURRIER, Christel MENARD, Loïc LE TRIONNAIRE, André GUILLAS et Jean-Claude GUILLEMOT

Absents (4) : Claire SEVENO, Vincent BECU, Séverine LESCOF

Secrétaire de séance : Anne PERES

Ouverture de la séance : 20h30 (le Maire procède à l'appel).

Approbation du procès-verbal de la séance précédente : Adopté à l'unanimité

Délibération du 26 mars 2019

19-12 Assainissement – Finances - Rapport d'activités 2018 du service d'assainissement

André GUILLAS lit et développe le rapport suivant :

I. Historique

Jusqu'en 1996, le service d'assainissement faisait l'objet d'une délégation de service public dont le délégataire était l'entreprise Saur. Depuis cette date, le service fonctionne en régie communale.

II. Organisation du service communal

A) Aspects organisationnels

Le service fonctionne sous la responsabilité de l'adjoint aux finances et aux travaux. De 1996 à 1998, ce service était assuré par un seul agent, accompagné de l'équipe administrative sur les aspects juridiques et financiers. Depuis 1998, il est techniquement assisté d'un second agent permanent, auquel est ponctuellement et le cas échéant associé un vacataire ou un prestataire lors de diagnostics Spanc :

Responsabilité	Grade	Temps max
Fonctionnel		
Directrice générale des services	Attaché	14.45 %
Adjointe DGS	Attaché	10.00 %
Responsable de l'urbanisme	Rédacteur	5.00 %
Comptabilité 1	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	24.00 %
Comptabilité 2	Adjoint principal 2 ^{ème} classe	13.00 %
Secrétariat technique	Adjoint administratif	10%
Opérationnel		
Responsable du service	Technicien	100%
Agent technique	Adjoint technique	100%

B) Aspects financiers

Le budget du service assainissement obéit à la nomenclature M49.

Les principales recettes de fonctionnement sont constituées par les versements de la PFAC (Participation pour le financement de l'assainissement collectif) et de la redevance d'assainissement. Ces recettes financent le fonctionnement du service, notamment les charges de structure (frais de personnel, etc.).

L'excédent réalisé en section de fonctionnement constitue l'épargne affectée à l'investissement.

Les recettes d'investissement sont essentiellement constituées des excédents de fonctionnement, des subventions dans le cadre de travaux et des dotations aux amortissements.

C) Etendue du service

En 2005, l'assemblée avait décidé l'extension des compétences du service en créant le service public d'assainissement non collectif. Sa mission, bien que limitée à une activité de police de la salubrité, a été considérée comme relevant du service marchand par les services de l'Etat et a donné lieu, en 2007, à l'application d'une redevance annuelle de 16.50 €, ainsi qu'à l'établissement d'un état complémentaire dans le budget annexe d'assainissement.

En 2018, le nombre installations d'assainissement non collectives est de 666 unités.

Le Spanc assure la mission de contrôle de ces systèmes au permis de construire et lors de la réalisation des équipements, mais cette compétence est exercée également en faveur des diagnostics de mutation.

Il n'y a pas eu de contrôle périodique. (A titre d'information, il est précisé qu'une prestation a été confiée à la SAUR en 2019 pour la réalisation de 400 contrôles périodiques).

III. Les indicateurs techniques

A) La station d'épuration

- Situation : Tréhuinec
- Maître d'ouvrage : Commune de Plescop
- Maîtrise d'œuvre : DDTM (ancienne DDAF)
- Constructeur : Sade
- Mise en service : Février 2004
- Réception : Juillet 2004
- Type : Boues activées avec aération prolongée et traitement de boue de type rhysofite
- Milieu récepteur : Ruisseau du Moustoir (partagé avec la commune de PLOEREN)
- Police des eaux : Etat
- Capacité nominale : 6000 eh (1 habitant théorique raccordé rejetant 60 DBO5/j) – 360 kg DB05/j – 1300 m³/j en puits nappe haute – 102 m³/h en pointe
- Volume entrant : 259 773 m³ (Rappels : 2017 : 206 019 m³ - 2016 : 233 991 m³)
- Volume sortant : 275 352 m³ (Rappels : 2017 209 585 m³ - 2016 : 245 634 m³)

B) Le réseau d'assainissement collectif

1) Présentation générale

Le réseau de collecte des eaux usées, de type séparatif, porte sur l'ensemble des secteurs urbanisés du bourg ; il est principalement gravitaire en conduite moyenne de 200 mm de diamètre. Les effluents collectés sont acheminés à la station d'épuration de Tréhuinec, par une canalisation de diamètre 250 mm et de 1,200 km de long, en service depuis février 2004.

Dans les secteurs urbanisés où le réseau séparatif n'est pas réalisé, les eaux ménagères préalables et les eaux vannes sont traitées dans des dispositifs individuels d'épuration.

Tous les réseaux du centre-bourg ont fait l'objet d'une réhabilitation, de même qu'une partie des réseaux des secteurs périphériques.

2) Réseau en service

Le réseau couvre actuellement tout le centre-bourg :

- Longueur : 30 km 712 m (rappel 2017 : 30 km 374 m)
- Nombre de postes de relèvement : 4 (en tête de station d'épuration, au Goh Len et au complexe sportif). Il existe un poste de relèvement privé rue Cloérec / Le Talour
- 797 regards d'inspection
- Nombre de raccordés : 2 611 foyers (Rappels : 2017 : 2597 foyers – 2016 : 2576 foyers)

3) Principales opérations/interventions réalisées en 2018

SPANC :

Le service a procédé à :

- 55 diagnostics de raccordements pour vente de maison individuelle soient 11 de plus que l'année précédente, et à la vérification de 7 installations non collectives soient 11 de moins qu'en 2017.

Il a également réalisé le contrôle de raccordement de 27 bâtiments au réseau collectif, contre 10 en 2017

24 nouvelles installations d'assainissement individuelles ont été vérifiées soit 19 de plus qu'en 2017.

Le service a instruit 93 déclarations d'intention de travaux soit 10% de plus que l'année passée.

Sur le réseau :

Un nouveau tronçon de 155 mL a été posé sur le secteur de Saint Hamon Nord pour desservir les futurs vestiaires du terrain de football synthétique et le raccordement 2019-2020 des habitations situées à proximité. Les nettoyages de postes (tous les 2 mois), les visites et les entretiens préventifs des points sensibles, ont permis d'éviter les interventions d'urgence comme les débouchages de tronçons ou les pannes d'équipements de pompages.

Sur la station :

En avril, 320.6 tonnes de boues de station ont été évacuées et épandues chez des agriculteurs de la commune. Dans le cadre d'une mise aux normes des ouvrages, les trop-pleins du bassin tampon et du poste de relèvement en tête de station ont été équipés de débitmètres à ultrason, en remplacement des poires de niveaux moins précises en cas de débordement.

Les lingettes sont toujours un fléau pour les pompes de relèvement des postes d'assainissement, les services passent du temps à relever, démonter et nettoyer ces équipements : pour 2018 cela représente 36 interventions (soit environ une semaine et demi de travail) pour cette seule problématique.

Deux pompes ont été renouvelées, une dans le poste de relèvement de tête de station et une autre dans le poste d'égoutture.

Enfin, il faut noter, le démarrage des études d'extension de la station d'épuration qui sera opérationnelle fin 2021.

IV – Les indicateurs financiers

A) Le prix de l'assainissement

1) Modalités de tarification

La tarification appliquée aux abonnés résulte du règlement de fonctionnement du service. S'il s'agit d'un déversement ordinaire, l'évolution du tarif dépend de la décision prise chaque année par le conseil municipal.

Les déversements spéciaux obéissent à des règles différentes. Aussi, les tarifs des eaux industrielles sont normalement fixés par des conventions particulières, en fonction des caractéristiques des rejets et de la réglementation spécifique applicable à ces eaux. Aucune convention de ce type n'est actuellement souscrite.

2) Les éléments du prix de l'assainissement

2.1. Ils sont constitués par :

- un abonnement, qui constitue en fait un droit d'accès au service ;
- le tarif applicable aux volumes d'eaux usées définis à partir de la consommation d'eau potable relevée sur le compteur de l'utilisateur (avec une seule tranche depuis 2011) ;
- la T.V.A. à 10% ;
- la redevance spéciale de l'agence de l'eau qui est reversée intégralement à cette agence.

2.2. Les tarifs sont les suivants :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
- Abonnement annuel	38.00 €	45.00 €	45.00 €	45.00 €	45.00 €	45.00 €	45.00 €	45.00 €	45.00 €
- Consommations									
- Tranche 1 (1 à 100 m ³)	1.25 €	1.40 €	1.40 €	1.40 €	1.40 €	1.40 €	1.40 €	1.40 €	1.40 €
- Tranche 2 (plus de 100 m ³)	1.40 €	1.40 €							

3) Simulation d'évolution des prix sur la base d'une consommation de 120 m³

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
- Abonnement annuel	38.00 €	45.00 €	45.00 €	45.00 €	45.00 €	45.00 €	45.00 €	45.00 €	45.00 €
- Consommations	120 m ³								
- Tranche 1 (1 à 100 m ³)	125.00 €	168.00 €	168.00 €	168.00 €	168.00 €	168.00 €	168.00 €	168.00 €	168.00 €
- Tranche 2 (plus de 100 m ³)	28.00 €								
Total	191.00 €	213.00 €	213.00 €	213.00 €	213.00 €	213.00 €	213.00 €	213.00 €	213.00 €

B) Les autres indicateurs financiers

Parmi les autres ressources d'exploitation de l'exercice figurent les postes ci-après :

- Les participations pour financement de l'assainissement collectif, pour un montant de 105 709.38 € en 2018 contre 18 451.50 € en 2017, payées auparavant par les nouveaux abonnés à la suite de l'émission du permis de construire, et désormais lors du raccordement effectif de la construction ;

L'annuité de la dette hors ICNE (Intérêt courus non échus) réglée au cours de l'exercice 2018 a baissé à 58 555,44 €, soit 22.43€ par foyer abonné contre 22.83 €/fa en 2017. Cette situation s'explique par l'extinction progressive d'emprunts et surtout par le remboursement des avances consenties par l'Agence de l'eau.

Enfin, le service d'assainissement a réglé, en 2018, 144 088.50 €, hors TVA, au titre des travaux.

La loi NOTRe emporte le transfert de la compétence Eau et Assainissement au bénéfice de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020.

Les modalités précises du transfert font l'objet d'une étude sous maîtrise d'ouvrage communautaire.

Principales remarques :

Le Maire demande si les conseillers ont des questions.

Nathalie GIRARD suggère qu'au vu de la problématique des lingettes, un article spécifique soit inséré dans le prochain bulletin municipal, avec photo à l'appui. Le Maire estime que cette proposition est opportune.

André GUILLAS ajoute que les lingettes sont également en cause dans beaucoup d'interventions en matière de plomberie au sein des bâtiments collectifs.

Jean-Claude GUILLEMOT indique que les lingettes peuvent également se retrouver dans certaines boues d'épandage.

Le conseil municipal a ainsi pris acte du présent rapport d'activités proposé par la commission "Finances et travaux" du 18 mars 2019.

Délibération du 26 mars 2019

19-13 Finances – Affectation du résultat - Compte administratif 2018 – Commune

Sandrine CAINJO lit et développe le rapport suivant :

Comme chaque année, il y a lieu d'affecter le résultat constitué par le cumul du résultat comptable de l'exercice, d'une part, et du résultat reporté à la section de fonctionnement du budget du même exercice, d'autre part.

I. Capacité d'autofinancement de la section de fonctionnement

a	Résultat budgétaire de l'exercice	1 745 842.55
b	Résultat antérieur reporté	
c = a+b	Capacité d'autofinancement	1 745 842.55

II. Besoin de financement de la section d'investissement

d	Résultat budgétaire de l'exercice	-476 017.55
e	Résultat de l'exercice antérieur reporté	-2 260.48
f = d+e	Résultat global à reporter	-478 278.03
g	Résultat des restes à réaliser (engagements)	-896 140.18
	dont dépenses	1 358 460.98
	dont recettes	462 320.80
h = f+g	Résultat global	-1 374 418.21
i = h si <0	Besoin de financement	1 374 418.21

III. Affectation du résultat

j	Au financement de l'investissement	1 745 842.55
k = c-j	En report à nouveau en fonctionnement	

Principales remarques :

La présentation n'appelle aucun commentaire particulier.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances et travaux" du 18 mars 2019, le

conseil municipal est invité à affecter le résultat du compte administratif 2018 dans les conditions précitées.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 5

Délibération du 26 mars 2019

19-14 Finances – Affectation du résultat - Compte administratif 2018 Assainissement

Sandrine CAINJO lit et développe le rapport suivant :

Comme chaque année, il y a lieu d'affecter le résultat constitué par le cumul du résultat comptable de l'exercice, d'une part, et du résultat reporté à la section de fonctionnement du budget du même exercice, d'autre part.

I. Capacité d'autofinancement de la section de fonctionnement

a	Résultat budgétaire de l'exercice	148 185.04
b	Résultat de l'exercice antérieur reporté	
c = a+b	Capacité d'autofinancement	148 185.04

II. Besoin de financement de la section d'investissement

d	Résultat budgétaire de l'exercice	-17 402.73
e	Résultat de l'exercice antérieur reporté	70 130.32
f = d+e	Résultat global à reporter	52 727.59
g	Résultat des restes à réaliser (engagements)	-59 590.50
	dont dépenses	59 590.50
	dont recettes	
h = f+g	Résultat global	-6 862.91
i = h si <0	Besoin de financement	6 862.91

III. Affectation du résultat

j	Au financement de l'investissement	148 185.04
k = c-j	En report à nouveau en fonctionnement	

Principales remarques :

La présentation n'appelle aucun commentaire particulier.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances et travaux" du 18 mars 2019, le conseil municipal est invité à affecter le résultat du compte administratif 2018 dans les conditions précitées.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 5

Délibération du 26 mars 2019

19-15 Finances – Affectation du résultat - Compte administratif 2018 Economique

Sandrine CAINJO lit et développe le rapport suivant :

Comme chaque année, il y a lieu d'affecter le résultat constitué par le cumul du résultat comptable de l'exercice, d'une part, et du résultat reporté à la section de fonctionnement du budget du même exercice, d'autre part.

I. Capacité d'autofinancement de la section de fonctionnement

a	Résultat budgétaire de l'exercice	448 683.09
b	Résultat de l'exercice antérieur reporté	241 664.96
c = a+b	Capacité d'autofinancement	690 348.05

II. Besoin de financement de la section d'investissement

d	Résultat budgétaire de l'exercice	413 659.89
e	Résultat de l'exercice antérieur reporté	-70 942.15
f = d+e	Résultat global à reporter	342 717.74
g	Résultat des restes à réaliser (engagements) <i>Néant car dépenses réalisées en fonctionnement</i> <i>Néant car recettes réalisées en fonctionnement</i>	
h = f+g	Résultat global	342 717.74
i = h si <0	Besoin de financement	
III. Affectation du résultat		
j	Au financement de l'investissement	
k = c-j	En report à nouveau en fonctionnement	690 348.05

Principales remarques :

La présentation n'appelle aucun commentaire particulier.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances et travaux" du 18 mars 2019, le conseil municipal est invité à affecter le résultat du compte administratif 2018 dans les conditions précitées.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 5

Délibération du 26 mars 2019

19-16 Finances – Vote des taux d'imposition 2019

Le Maire lit et développe le rapport suivant :

Chaque année, l'assemblée est appelée à se prononcer sur l'évolution des taux d'imposition des impôts locaux directs.

En 2014, la municipalité avait pris l'engagement de trouver un point d'équilibre entre la nécessité de maintenir l'effet redistributif de l'impôt, pour des raisons évidentes de justice sociale, et l'égale nécessité de ne pas dégrader le pouvoir d'achat des ménages. Cet engagement a été et reste tenu.

Tel qu'avancé dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, il est proposé au conseil municipal de maintenir les taux d'imposition en 2019, étant précisé qu'à ce jour, la réforme de la taxe d'habitation est sans effet sur les finances communales, le versement de cette dernière étant compensé à l'euro près. Après un taux de dégrèvement de la taxe d'habitation de 30% en 2018, le taux est porté à 65% en 2019.

Principales remarques :

Monsieur le Maire ajoute qu'au-delà du maintien des taux, l'abattement à la base de la taxe d'habitation a été maintenu, ce qui n'est pas le cas dans toutes les collectivités.

Jean-Claude GUILLEMOT explique qu'il s'abstiendra sur ce vote, du fait que certaines collectivités, le Département notamment, ont décidé de baisser les taux.

Bernard DANET et le Maire estiment que cette mesure du Département est anecdotique à l'échelle de chaque ménage mais qu'elle a des conséquences néfastes en matière de subventions : certaines subventions (à l'UBS ou à l'Echonova) notamment ont été supprimées ou drastiquement diminuées.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances et travaux" du 18 mars 2019, le conseil municipal est invité à :

- **Voter et arrêter les taux d'imposition dans les conditions suivantes :**

TAXES	TAUX 2018	TAUX 2019
Taxe d'habitation	14.11 %	14.11 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	24.47 %	24.47 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	56.02 %	56.02 %

- **Donner pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier.**

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 5

Délibération du 26 mars 2019

19-17 Finances – Budget primitif 2019 Commune

Bernard DANET lit et développe le rapport suivant :

I. PRESENTATION DU BUDGET PRINCIPAL

F O N C T I O N N E M E N T	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	I N V E S T I S S E M E N T
	<ul style="list-style-type: none"> • Charges générales • Charges du personnel • Charges diverses <p style="text-align: right;">5 033 440.62 €</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Impôts et taxes • Dotations • Produits divers <p style="text-align: right;">5 762 250.00 €</p>	<p style="text-align: center;">Dépenses d'équipement</p> <p style="text-align: center;">-----</p> <p style="text-align: center;">Déficit reporté</p>	<p style="text-align: center;">Recettes propres d'investissement</p> <p style="text-align: right;">2 605 163.35 €</p>	
	<p style="text-align: center;">Virement à la section d'investissement</p> <p style="text-align: right;">728 809.38 €</p>		<p style="text-align: center;">Annuité en capital</p> <p style="text-align: right;">3 256 150.10 €</p>	<p style="text-align: center;">Amort et prov</p> <p style="text-align: right;">191 000.00 €</p>	
				<p style="text-align: center;">Virement de la section de fonctionnement</p> <p style="text-align: right;">728 809.38 €</p>	

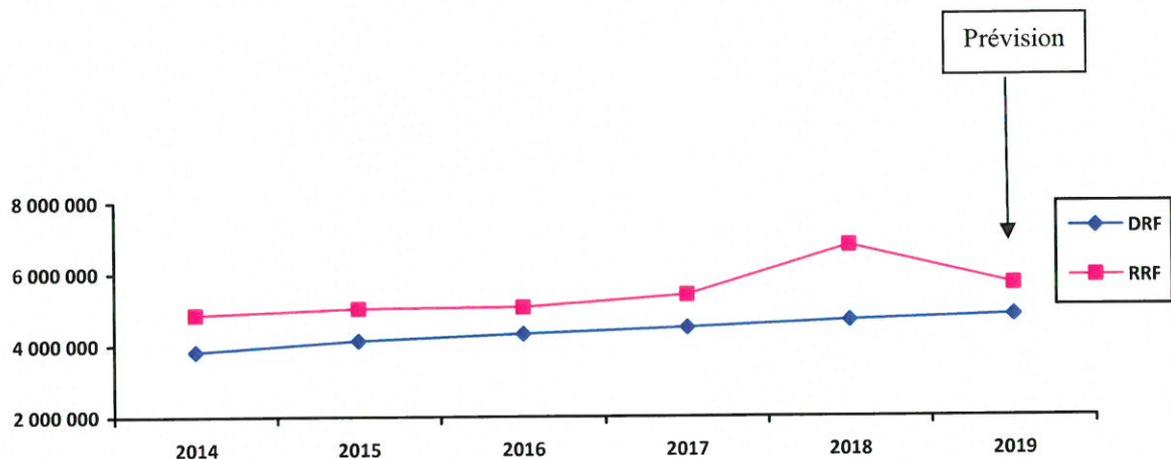
A) La section de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 4 832 440.62 € soit une hausse de 3.34 % par rapport au réalisé 2018.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 5 701 280.00 € soit une baisse de 15.59 % liée au versement en 2018 du rattrapage de la DSR.

Le montant du virement à la section d'investissement s'élève à 728 809.38 €

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
DRF	3 828 125,37	4 132 181,00	4 321 952,38	4 491 749,39	4 682 739,95	4 832 440,62
RRF	4 856 186,53	5 030 225,09	5 068 481,18	5 405 589,79	6 776 886,01	5 701 280,00

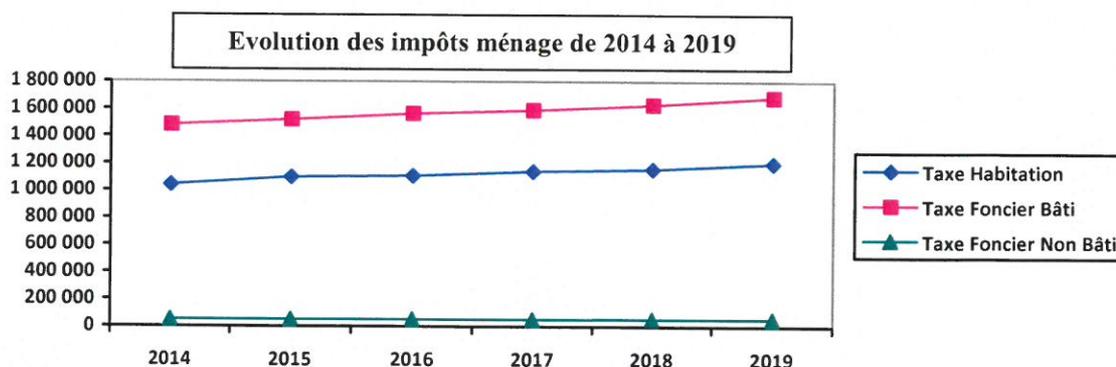


1) Les recettes réelles :

Les principales recettes de fonctionnement sont listées ci-après :

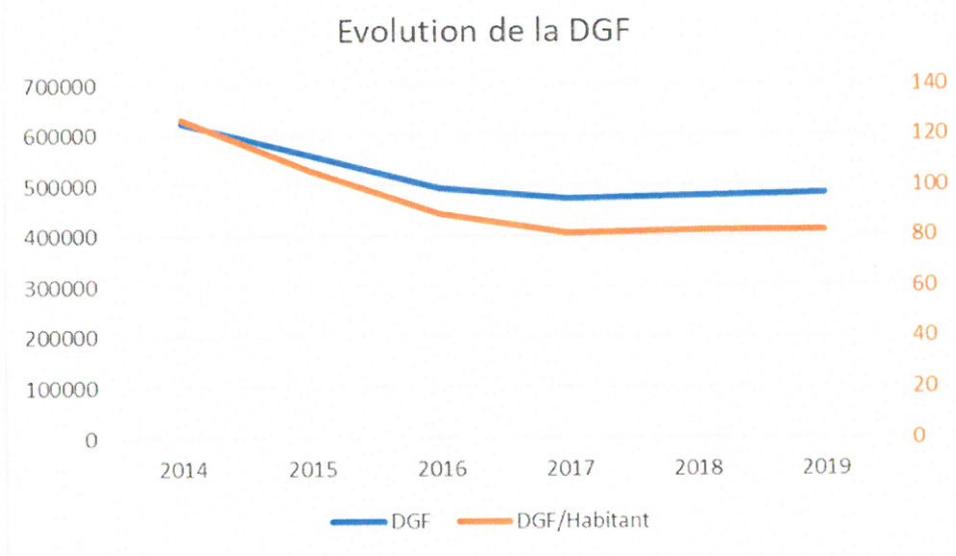
- ▀ Atténuation de charges : 35 000 €. Cette recette correspond aux remboursements des assurances de la commune et s'avère par nature délicate à évaluer.
- ▀ Produit des services du domaine : 679 050 € ; les principaux produits des services se décomposent ainsi :
 - Restauration scolaire : 190 000 €
 - Services de loisirs Enfance-Jeunesse: 146 250 €
 - Multi-accueil : 45 000 €
 - Garderie : 33 000 €
 - Médiathèque : 5 000 €
- ▀ Impôts et taxes: 3 540 816 €. La fiscalité constitue la principale ressource du budget communal.
 - Produit des 3 taxes : 2 936 000 €

Produits fiscaux	Comptes Administratifs					Prévisionnel
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taxe Habitation	1 042 707	1 098 331	1 108 257	1 141 676	1 156 691	1 199 000
Taxe Foncier Bâti	1 482 286	1 518 684	1 563 049	1 590 493	1 630 376	1 682 436
Taxe Foncier Non Bâti	51 826	52 397	52 066	52 500	53 556	54 564
TOTAL	2 576 819	2 669 412	2 723 372	2 784 669	2 840 623	2 936 000
EVOLUTION N-1	+6.65 %	+ 3.59 %	+ 2.02 %	+ 2.25 %	+ 2.01 %	+ 3.35 %



- Dotation de solidarité communautaire : 192 856 €. Le débat d'orientation budgétaire de GMVA rappelle qu'à compter de 2019, l'enveloppe de DSC sera diminuée chaque année de 10% pendant 3 ans, en lien notamment avec le projet de territoire.
- Taxe sur les pylônes électriques : 109 260 €
- Taxe de crémation : 75 000 €
- Taxe additionnelle aux droits d'enregistrement : 220 000 €. L'évaluation de cette recette est par nature incertaine, du fait du caractère aléatoire des mutations de propriété susceptibles d'intervenir sur le territoire communal.
- ▀ Dotations et participations : 1 392 700 €
 - DGF forfaitaire : 484 000 €. A l'heure de l'élaboration du présent budget primitif, l'Etat n'a pas communiqué à la commune le montant des dotations. Un outil de simulation mis en place par l'Association des Maires de France a toutefois permis d'estimer le montant de la DGF.

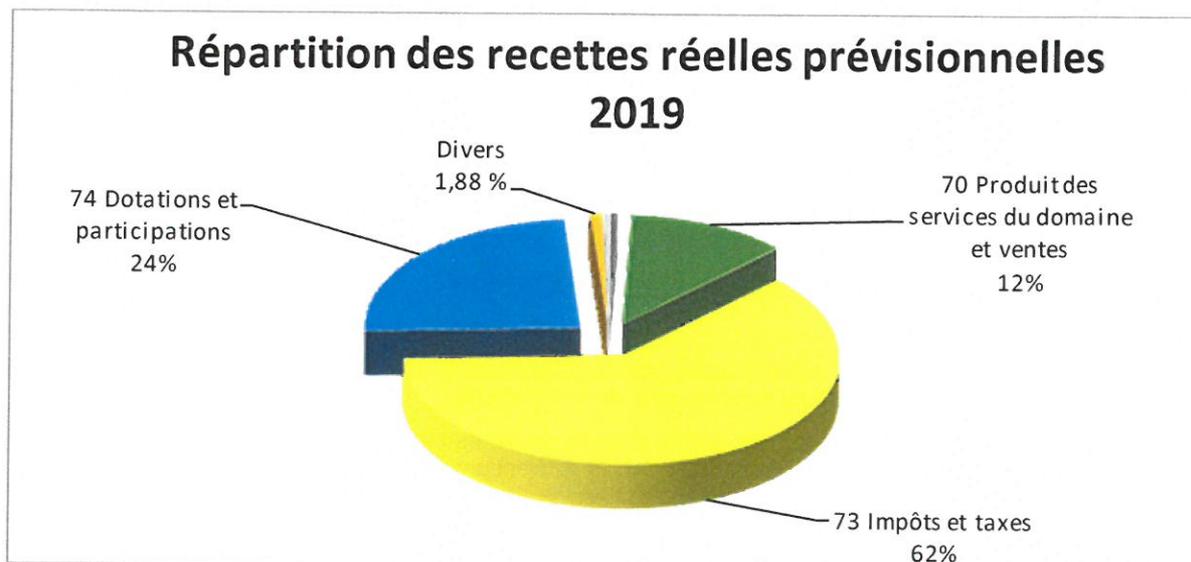
	Comptes administratifs					Prévisionnel
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
DGF	623 459	559 091	494 430	475 391	478 345	484 000
DGF/Habitant	125.98	106.31	89.15	81.51	82.15	82.02



- Dotation de solidarité : 451 000 €. En l'absence de notification par l'Etat, les montants perçus en 2018 ont été reconduits à minima.
 - Dotation nationale de péréquation : 50 000 €. Cette dotation comprenant de multiple agrégats est très difficile à estimer et son montant très volatile. Le principe de prudence est donc appliqué ici.
 - FCTVA : 3 200 €. Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'éligibilité du FCTVA a été élargie aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie.
 - Subventions et participations : 314 500 € correspondant principalement à la participation de la CAF aux services dédiés à l'enfance et à la jeunesse. D'autres cofinancements interviennent provenant notamment du Département ou de la MSA.
- Produits exceptionnels : 25 000 €. Cette somme correspond au produit minimal que la commune envisage de percevoir dans le cadre du contentieux relatif à la qualité acoustique de l'espace Yvane MOUZE.
- S'ajoutent aux recettes réelles de fonctionnement les recettes d'ordre pour un montant global de 60 970 €. Elles correspondent essentiellement aux écritures de travaux en régie.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		CA 2018	BP 2019
013	Atténuations de charges	93 858,90	35 000,00
70	Produit des services du domaine et ventes	664 068,18	679 050,00
701	Ventes de produits finis		
703	Redevances et recettes d'utilisation du domaine	14 697,46	14 400,00
706	Prestations de services	426 803,61	435 250,00
708	Autres produits	222 567,11	229 400,00
73	Impôts et taxes	3 519 897,57	3 521 530,00
74	Dotations et participations	2 232 351,76	1 392 700,00
741	Dotation globale de fonctionnement	1 809 748,00	985 000,00
744	FCTVA	1 348,00	3 200,00
746	Dotation globale de décentralisation		
747	Participations	340 035,76	314 500,00
748	Autres attributions et participations	81 220,00	90 000,00
75	Autres produits de gestion courante	42 490,27	48 000,00
76	Produits financiers	10,90	

77	Produits exceptionnels	224 208,43	25 000,00
O42	Opérations d'ordre entre section	37 581,45	60 970,00
722	Travaux régie	37 136,45	60 970,00
777	Quote part des subventions transférées	445,00	
Total recettes		6 814 467,46	5 762 250,00



2) Les dépenses réelles

Dans un contexte financier contraint, la commune poursuit son objectif de gestion optimisée de la dépense publique.

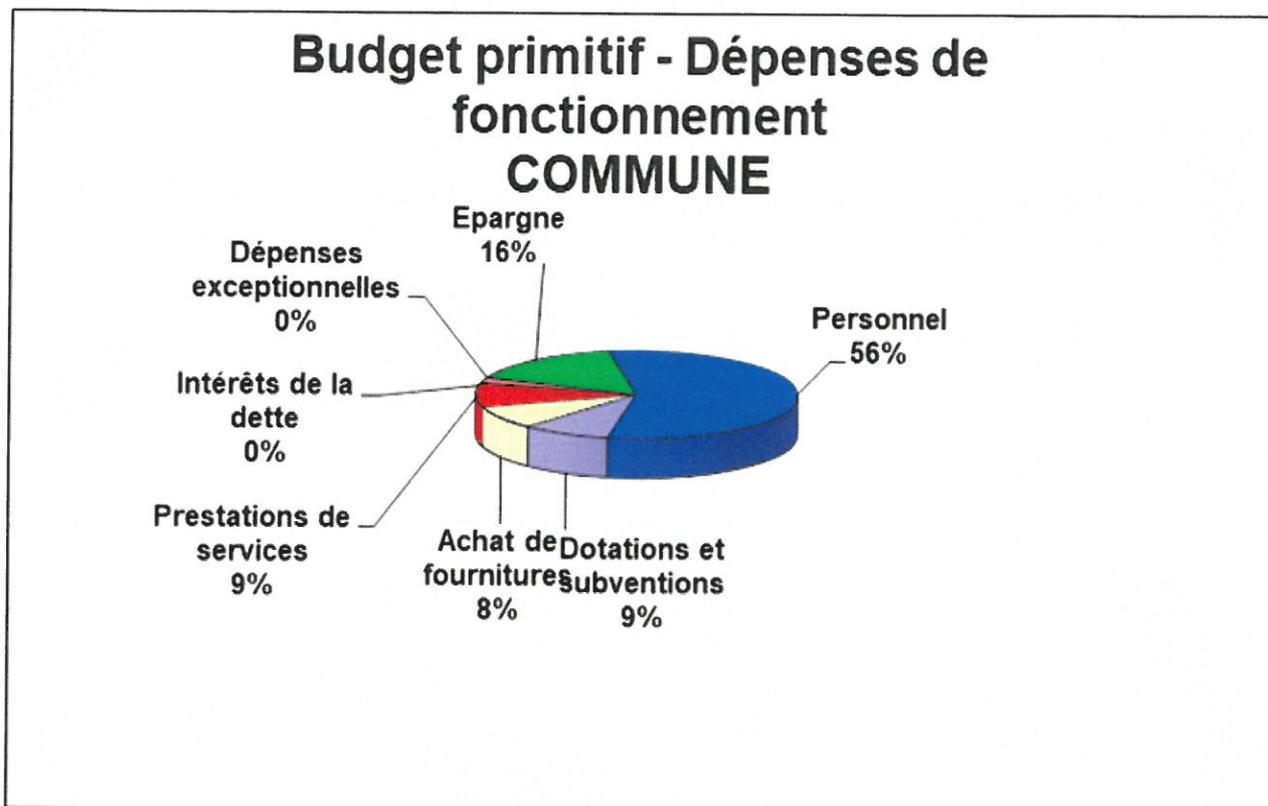
La maîtrise des dépenses de fonctionnement de la collectivité constitue une condition essentielle d'une politique d'investissement dynamique. Dans le même temps, les charges de fonctionnement doivent permettre de maintenir un niveau de service ambitieux.

Les principaux postes de dépenses réelles de fonctionnement sont les suivants :

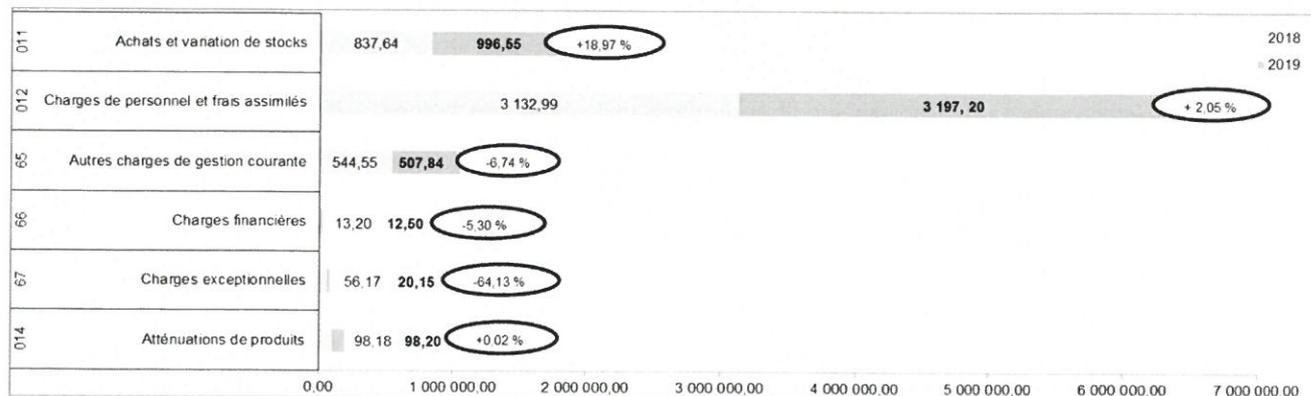
- **Achats et variation des stocks : 996 555 €.** Ce poste important comprend les dépenses principales listées ci-après :
 - Achats en eau, électricité, gaz, combustibles et carburants pour un montant de 193 840 €
 - Alimentation : 120 000 €. Ce poste évolue de plus de 10% du fait de l'augmentation du nombre de bénéficiaires du restaurant scolaire et du portage de repas. L'augmentation est par ailleurs liée pour partie à l'augmentation de la part du bio.
 - Petits équipements : 64 340 €. Ce poste évolue sensiblement du fait notamment de l'acquisition de matériel de protection pour les agents
 - Contrats et prestations de service : 70 350 €. Ce poste comprend notamment la réalisation de l'audit du restaurant scolaire, le contrôle de radon dans les écoles et la prestation de La Poste pour la numérotation des voies communales.
 - Entretien et réparation des bâtiments : 29 840 €. Des travaux de peinture sont notamment programmés aux écoles Dolto et Cadou.
 - Contrats de maintenance : 64 990 €. La commune dispose de nombreux contrats de maintenance, liés tant à la sécurité des bâtiments (ascenseurs, chaudière etc.) qu'au fonctionnement des services (maintenance informatique, des copieurs, logiciels métiers etc.) ou aux services rendus aux Usagers (logiciel Arpège, etc.)

- Autres services extérieurs : 188 610 €. Ce chapitre comprend les honoraires divers, les coûts des fêtes et cérémonies, les frais de télécommunication et d'affranchissement et les activités d'animation. Ce poste augmente sensiblement du fait notamment de l'organisation de nouvelles activités en 2019 : séjour neige, séjour à l'étranger, séjour parisien du CMJ. Ces nouvelles activités donnent toutefois lieu au versement de recettes supplémentaires.
- ▀ Charges de personnel : 3 197 200 €. D'une façon générale, l'évolution de la masse salariale est liée chaque année aux avancements de carrière, à l'augmentation de l'ancienneté des agents territoriaux et aux modifications réglementaires. Les charges de personnel intègrent par ailleurs cette année la création d'un poste de policier.e municipal.e, qui apparaît nécessaire aujourd'hui, eu égard à l'augmentation des incivilités, notamment autour du complexe sportif et au besoin croissant de suivi en matière d'autorisation d'urbanisme. La part importante représentée par les charges de personnel au sein des dépenses de fonctionnement s'explique par :
 - l'évolution du niveau de service, corollaire du développement de la population,
 - le choix de proposer des services publics de qualité, avec des professionnels qualifiés et compétents
 - le choix de réaliser une part importante des missions en régie
- ▀ Attribution de compensation : 98 200 €. L'attribution de compensation est versée à GMVA en contrepartie des compétences transférées notamment dans le cadre de la loi NOTRe.
- ▀ Autres charges de gestion courante : 507 835.62 € comprenant les indemnités des élus, les participations au PNR, la participation au budget annexe du CCAS et les subventions et participations.
- ▀ S'ajoutent aux dépenses réelles de fonctionnement les dépenses d'ordre pour un montant global de 191 000 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2018	2019
022	Dépenses imprévues		10 000,00
011	Achats et variation de stocks	837 639,43	996 555,00
60	Achats et variation de stocks	432 844,33	487 640,00
61	Services extérieurs	257 375,13	310 505,00
62	Autres services extérieurs	133 741,80	188 610,00
63	Impôts, taxes et versements assimilés	13 678,17	9 800,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 132 994,48	3 197 200,00
65	Autres charges de gestion courante	544 552,72	507 835,62
653	Indemnités, frais et formation des élus	109 884,06	110 000,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	1 718,33	3 700,00
655	Contingents, participations obligatoires	13 988,10	9 146,00
657362	Participations au CCAS	102 000,00	102 000,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations	316 962,23	282 489,62
658	Autres charges de gestion courante		500,00
66	Charges financières	13 202,85	12 500,00
67	Charges exceptionnelles	56 171,97	20 150,00
O42	Opérations d'ordre entre section	385 884,96	191 000,00
6811	Dont Dotations aux amortissements	188 217,76	191 000,00
675	Valeur comptable des immobilisations cédées	41 163,00	
676	Différences sur réalisations transférées	156 504,20	
014	Atténuations de produits	98 178,50	98 200,00
Sous-total		5 068 624,91	5 039 914,78
023	Virement à la section d'investissement	1 745 842,55	728 809,38
Total dépenses		6 814 467,46	5 762 250,00



**Evolution des dépenses réelles de fonctionnement du compte
administratif 2018 et du prévisionnel 2019**



B) La section d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 3 167 150 € soit une hausse de 42.71 % par rapport au réalisé 2018.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 3 254 698 € soit une de 139.69 % liée au versement en 2018

*

1) Les recettes réelles :

Elles sont composées et estimées de la manière suivante :

- Des subventions pour 509 320 €, dont 462 321 € de reports sur des programmes engagés en 2018,
- De la taxe d'aménagement pour 116 000 €,
- Du Fond de compensation de TVA (FCTVA) pour 140 000 €
- Et de l'excédent de fonctionnement capitalisé en 2018 pour 1 745 842.55 €.

Tableau de répartition des recettes d'investissement par chapitre		
021	Virement de la section de fonctionnement	728 809,38
040	Opérations d'ordre entre sections	191 000,00
041	Opérations d'ordre à l'intérieur des sections	84 000,00
024	Produit des cessions	10 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 001 842,55
13	Subventions d'investissement	461 470,80
23	Immobilisations en cours	47 850,00

2) Les dépenses réelles (présentation par opération)

Les dépenses d'équipement sont estimées en 2019 à 2 486 555 €, dont 1 358 460 € de reports de dépenses engagées en 2018.

Dans un souci de lisibilité, une présentation par opération plutôt que par nature a été privilégiée. Un tableau récapitulatif des dépenses par chapitre est toutefois inséré à la fin du présent paragraphe.

Les opérations structurantes d'investissement au titre de l'année 2019 sont les suivantes :

- Etude programmatique dans le cadre de la construction d'un espace culturel : 60 000 €
- Terrains d'honneur et tribunes : 928 983 € de report au titre de 2018
- Création d'un city-stade : 110 000 €
- Couverture des jeux de boules à l'espace Le Studer : 120 000 €
- Eclairage public du complexe sportif et du parking du terrain de football : 225 480 € de report au titre de 2018.
- Programme de voirie 2019 : 240 000 €.
- Pose de fibre optique (fibre noire) sur les sites extérieurs de la commune : 18 500 €
- Plan de circulation : 18 000 €
- Politique foncière : 59 200 € dont 13 500 € de report - Acquisition des délaissés de voirie du Département et frais de notaire

Les principales autres opérations d'investissement au titre de l'année 2019 sont les suivantes (liste non exhaustive) :

- Dépenses informatiques : 9 840 € - Dépenses visant à assurer le renouvellement du parc municipal
- Sécurité des bâtiments, économie d'énergie : 13 170€ - Equipement en led du dojo, de la salle de boxe et du multi accueil

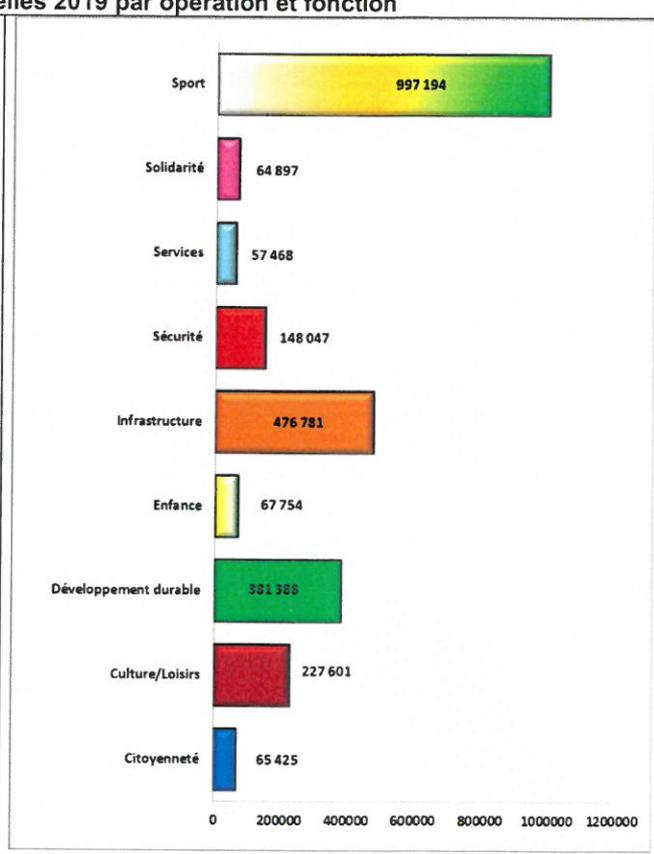
- ▀ VRD (hors opérations structurantes ci-avant) : 138 030 € dont 60 800 € de report 2018 - Panneaux directionnels, solde programme 2018
- ▀ Matériels services techniques : 21 700 € dont 10 800 € de report 2018.
- ▀ Mairie : 50 125 € dont 4 675 € de report 2018 - Acquisition de logiciels et d'application mobile, matériels divers, aménagement de locaux, acquisition d'un véhicule pour le.la policier.ère municipal.e.
- ▀ Logement social : 52 000 € dont 32 000 € de report 2018 - Opérations Lamotte et Armorique Habitat
- ▀ Ecole Cadou : 13 050 € - Mobilier scolaire et matériels divers.
- ▀ Ecole Dolto : 12 600 € - Matériels divers, renouvellement de revêtements de sols
- ▀ Toilettes publiques (route de Ploeren) : 40 000 € - Démolition et construction.
- ▀ Complexe sportif : 33 210 € – renouvellement de la sono, remplacements de portes, ravalement de la salle polyvalente
- ▀ Restaurant scolaire : 38 650 €. Acquisition de matériels divers. Une enveloppe destinée aux changements des ouvertures est prévue, pour le cas où un appel à projet permettant de bénéficier de subventions conséquentes serait publié.
- ▀ Equipement urbains, locaux publics et jardins familiaux : 25 500 € - Acquisition d'abris de jardin pour les jardins familiaux et de divers mobiliers urbains (bancs, poubelles, etc.)
- ▀ Espaces verts : 41 980 € - Acquisition de matériels alternatifs de désherbage, plantations au complexe sportif, clôtures et cabanes pour l'éco pâturage

Tableau de répartition des dépenses par chapitre

001	Solde d'exécution de l'investissement reporté	478 278,03
020	Dépenses imprévues	10 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections	60 970,00
041	Opérations d'ordre à l'intérieur des sections	84 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	29 100,00
16	Emprunts et dettes assimilées	119 210,00
20	Immobilisations incorporelles	84 919,00
204	Subventions d'investissement versées	52 000,00
21	Immobilisations corporelles	228 198,85
23	Immobilisations en cours	2 109 474,22

Répartition des dépenses d'équipement provisionnelles 2019 par opération et fonction

	TOTAL EQUIPEMENT	2 486 555,07
47	Agenda d'accessibilité programmée	3 997,20
48	Informatique mairie	11 037,60
50	Sécurité des bâtiments	14 265,49
51	Politique foncière	59 200,00
52	VRD	640 550,00
55	Atelier service technique	21 700,72
57	Mairie	50 125,22
58	Logement social	52 000,00
61	Ecole Cadou	13 557,05
64	Ecole Dolto	12 600,00
65	Locaux associatifs	5 250,00
66	Toilettes publiques (oute de Ploeren)	40 000,00
69	Stade municipal et salle verte	19 800,00
74	Stade de Leslégot	750,00
76	Eglise et chapelle	400,00
78	Complexe polyvalent R Le Studer	146 500,00
80	Restaurant scolaire	38 650,00
81	Mobilier urbain	25 500,00
82	Espaces verts	41 980,00
86	Equipements périscolaires	11 353,60
88	Salles polyvalentes	5 000,00
118	Salles de sport/dojo/musculation	5 500,00
120	Bibliothèque-médiathèque	24 751,31
122	Salle de sports Didier Couteller et abords	2 160,00



125	Espace enfance multifonctions	10 893,00	
126	Ancienne école Ste Anne	60 950,00	
128	Terrain d'honneur et tribunes	928 983,88	
129	City stade	110 000,00	
130	Aménagement du secteur de Flumir	129 100,00	

Au vu des des éléments indiqués ci-avant, le projet de budget primitif élaboré dans l'esprit défini lors du débat d'orientations budgétaires est le suivant : (étant précisé que le budget est un acte de prévision et d'autorisation voté par chapitre)

I-DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2019
022	Dépenses imprévues	10 000,00
011	Achats et variation de stocks	996 555,00
60	<i>Achats et variation de stocks</i>	487 640,00
61	<i>Services extérieurs</i>	310 505,00
62	<i>Autres services extérieurs</i>	188 610,00
63	<i>Impôts, taxes et versements assimilés</i>	9 800,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 197 200,00
65	Autres charges de gestion courante	507 835,62
66	Charges financières	12 500,00
67	Charges exceptionnelles	20 150,00
O42	Opérations d'ordre entre section	191 000,00
014	Atténuations de produits	98 200,00
023	Virement à la section d'investissement	728 809,38
Total dépenses		5 762 250,00
II-RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2019
013	Atténuations de charges	35 000,00
70	Produit des services du domaine et ventes	679 050,00
73	Impôts et taxes	3 521 530,00
74	Dotations et participations	1 392 700,00
75	Autres produits de gestion courante	48 000,00
77	Produits exceptionnels	25 000,00
O42	Opérations d'ordre entre section	60 970,00
Total recettes		5 762 250,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR PROGRAMME (PRESENTATION)

III. DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2019
47	Agenda Accessibilité Programmée (Ad'ap)	3 997,20
48	Informatique mairie	11 037,60
50	Sécurité des bâtiments	14 265,49
51	Politique foncière	59 200,00
52	VRD	640 550,00
55	Atelier service technique	21 700,72
57	Mairie	50 125,22
58	Logement social	52 000,00
61	Ecole Cadou	13 557,05
64	Ecole Dolto	12 600,00
65	Locaux associatifs	5 250,00
66	Toilettes publiques (route de Ploeren)	40 000,00
69	Stade municipal et salle verte	19 800,00
74	Stade de Leslégot	750,00
76	Eglise et chapelle	400,00
78	Complexe polyvalent R Le Studer	146 500,00
80	Restaurant scolaire	38 650,00
81	Mobilier urbain	25 500,00
82	Espaces verts	41 980,00
86	Equipements périscolaires	11 353,60
88	Salles polyvalentes	5 000,00
118	Salles de dojo, musculation et boxe	5 500,00
119	Centre espaces verts	24 751,31
120	Bibliothèque-médiathèque	2 160,00
125	Espace enfance multifonctions	10 893,00
126	LAESA	60 950,00
128	Terrain de football et tribunes	928 983,88
129	City stade	110 000,00
130	Etude Flumir	129 100,00

ONA	Opérations non affectées	769 595,03
Total dépenses		3 256 150,10
IV-RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2019
50	Sécurité des bâtiments	6 740,00
52	VRD	91 349,30
64	Ecole Dolto	32 000,00
80	Restaurant scolaire	15 000,00
125	Espace enfance multifonctions	72 598,50
128	Terrain de football et tribunes	291 633,00
ONA	Opérations non affectées	3 015 651,93
Total recettes		3 524 972,73

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR NATURE (VOTE)

V-DEPENSES D'INVESTISSEMENT		3 256 150,10
001	Solde d'exécution de l'investissement reporté	478 278,03
020	Dépenses imprévues	10 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections	60 970,00
041	Opérations d'ordre à l'intérieur des sections	84 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	29 100,00
16	Emprunts et dettes assimilées	119 210,00
20	Immobilisations incorporelles	84 919,00
204	Subventions d'investissement versées	52 000,00
21	Immobilisations corporelles	228 198,85
23	Immobilisations en cours	2 109 474,22
VI-Recettes d'investissement		3 524 972,73
021	Virement de la section de fonctionnement	728 809,38
040	Opérations d'ordre entre sections	191 000,00
041	Opérations d'ordre à l'intérieur des sections	84 000,00
024	Produit des cessions	10 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 001 842,55
13	Subventions d'investissement	461 470,80
23	Immobilisations en cours	47 850,00

II. QUELQUES DONNEES COMPLEMENTAIRES**A. Ratios d'équilibre**

	CA 11	CA 12	CA 13	CA 14	CA 15	CA 16	CA 17	CA 18	BP 2019
Nombre d'habitants	4793	4808	4828	4949	5259	5546	5832	5823	5901
Dépenses réelles de fonctionnement en euros/habitant	689,5	724,57	772	774	786	760	770	804	819
Produits des impositions directes en euros/habitant	443,74	475,14	500	522	509	491	478	489	497
Recettes réelles de fonctionnement en euros/habitant	919,51	1003,2	1005	981	957	910	927	1164	969
Dépenses d'équipement brut en euros/habitant	669,13	803,81	409	229	360	343	179	354	433
Encours de dette en euros par habitant	251,27	226,66	198	166	133	111	116	96	74
DGF en euros par habitant	209,23	200,65	192	171	106	112	105	311	167
Dépenses de personnel /dépenses réelles de fonctionnement	63,29	65,72	65,35	66,58	67,5	70,11	67	67,44	66,23
Dépenses de fonctionnement + rbt de dettes /recettes réelles de fonctionnement	77,97	74,83	77,58	80,28	83,13	87,29	85	70,33	86,48
Dépenses d'équipement brut /recettes réelles de fonctionnement	72,77	80,12	40,85	25,55	37,95	37,48	19	30,42	44,74
Encours de dette /recettes réelles de fonctionnement	27,33	22,59	19,79	17,07	14,38	12,26	13	8,25	7,69

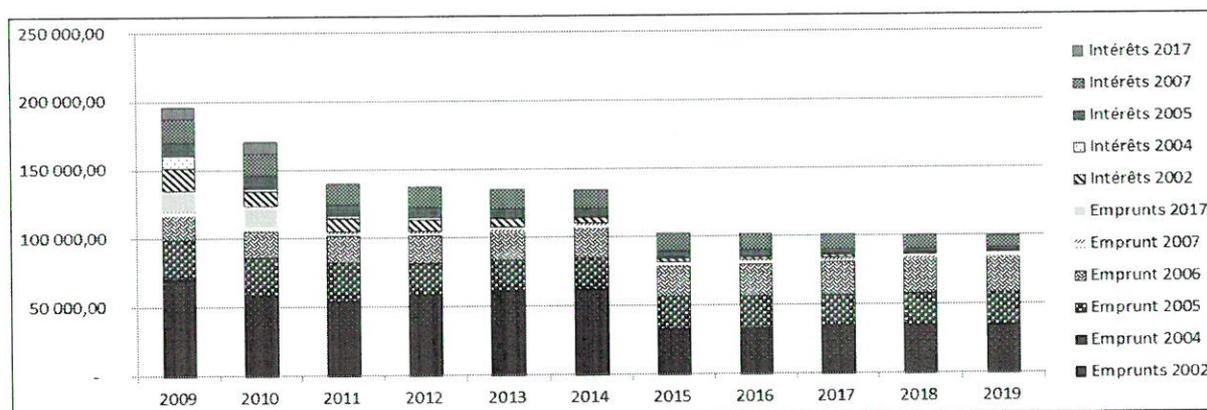
Remarque : les courbes prévisionnelles (au stade des budgets) sont différentes des courbes réalisées (au stade du compte administratif). La population prise en compte pour le calcul du ratio dans la maquette budgétaire est la population totale, y compris la population fictive en cas de recensement complémentaire intermédiaire. Les chiffres ici mis à jour intègrent l'ensemble de la dette (Sdem et avances remboursables compris).

B. Profil d'extinction de la dette actuelle

Globalement, la dette se structure autour d'emprunts à taux fixes réalisés de 2003 à 2007, pour un capital restant dû au 1^{er} janvier 2019 de :

- 559 085.15 € pour la commune (soit 94.74 €/habitant) ;
- 106 292.30 € pour le budget annexe d'assainissement ;
- 139 324.31 € pour le budget économique.

Le profil de la dette serait en extinction progressive jusque 2020 (accentuée en 2021 par la fin d'emprunts amortissés sur tous les budgets), avec une reprise haussière (effective) en 2020 ou 2021 (emprunt entre 700 et 900 KE) pour le financement de l'équipement culturel.



C. Engagements pluriannuels

Comme chaque année, ce budget tient compte des dépenses effectivement réalisées dans l'année, ainsi que celles "engagées" en cours d'année mais qui peuvent être réalisées sur un ou plusieurs exercices. Il importe toutefois de donner une vue actualisée des autorisations de programme / crédits de paiements en cours et qui méritent d'être modifiées ou précisées à cette occasion pour donner une vue complète des décisions budgétaires prises par l'assemblée.

N°	Objet	Pg	Art.	PROG. (AP)	CP 2019	CP 2020
2012-1	Voirie	52	2315	355 732,00	255 732,00	100 000
2014-2	Rénovéclair	52	238	74 239,00	74 239,00	
2015-5	Médiathèque fonds documentaire	120	2188	32 000,00	17 000,00	15 000

Annexe : Budget primitif 2019 – Listes des acquisitions de matériel et des travaux en régie – Marchés publics

Principales remarques :

Fabien LEVEAU demande des précisions sur le matériel de désherbage que la commune envisage d'acquérir. Bernard DANET répond qu'il s'agit de matériels mécaniques : peigne et aérateur notamment.

Le Maire souligne que les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées et que les investissements sont importants, sans que la commune n'emprunte pour autant.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances et travaux" du 18 mars 2019, le conseil municipal est invité à :

- Approuver les autorisations de programme et les crédits de paiements précités ;
- Voter par nature et par chapitre (globalisé le cas échéant), à l'exception du c/ 657 voté par article, et arrêter le budget primitif principal de la commune ;
- Approuver en conséquence le programme d'acquisition de matériel et de travaux en régie joint en annexe et prendre acte de la liste des marchés publics signés l'an passé qui sera publiée par voie d'affichage ainsi que sur le site internet de la commune ;
- Donner pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 5

Délibération du 26 mars 2019

19-18 Finances – Budget primitif 2019 Assainissement

André GUILLAS lit et développe le rapport suivant :

Le budget primitif, acte de prévision et d'autorisation voté par chapitre, globalisé le cas échéant, s'équilibre ainsi :

A. Synthèse générale

En liminaire, et de manière générale, il est permis de considérer que les prévisions budgétaires 2019 seront plus serrées cette année car les charges de structures progressent (la station d'épuration a désormais 12 ans) et les recettes se tassent, qu'elles soient régulières (la redevance progresse assez faiblement) ou fluctuantes en fonction du développement de la commune.

OBJET	REALISE	PREVU	OBSERVATIONS
Dépenses de fonctionnement <i>hors autofinancement</i>	421 956.81	480 170.00	Les charges courantes s'inscrivent dans le droit fil des prévisions antérieures qui laissent entrevoir un degré de réalisation beaucoup moins fort, compte tenu de l'importance des lignes prudentielles que comprend ce budget (en cas de réparations sur la station d'épuration notamment). Il est toutefois prévu d'avoir recours à une prestation de service de la SAUR dans le cadre du contrôle des dispositifs individuels d'assainissement pour un montant total estimatif de 25 000 €.
Recettes de fonctionnement	570 141.85	513 700.00	Les recettes de fonctionnement étant par nature difficiles à prévoir, il est apparu préférable de partir sur une hypothèse basse.
Autofinancement	148 185.04	33 530.00	
Dépenses d'investissement	314 272.94	311 822.50	La section d'investissement est impactée principalement par : <ul style="list-style-type: none"> - les dépenses relatives à l'étude d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage dans le cadre des travaux futurs d'extension de la STEP du Moustoir, pour un montant de 30 KE. - l'extension du réseau d'assainissement au niveau du complexe sportif (raccordement des futurs vestiaires) pour un montant estimatif de 30 KE. - s'ajoute le remboursement du capital de la dette (57 KE).
Recettes d'investissement	296 870.21	352 715.04	Les recettes comprennent notamment et principalement le report du résu amortissements (171 KE)

Il est rappelé que la compétence Eau et Assainissement sera transférée à GMVA au 1^{er} janvier 2020.

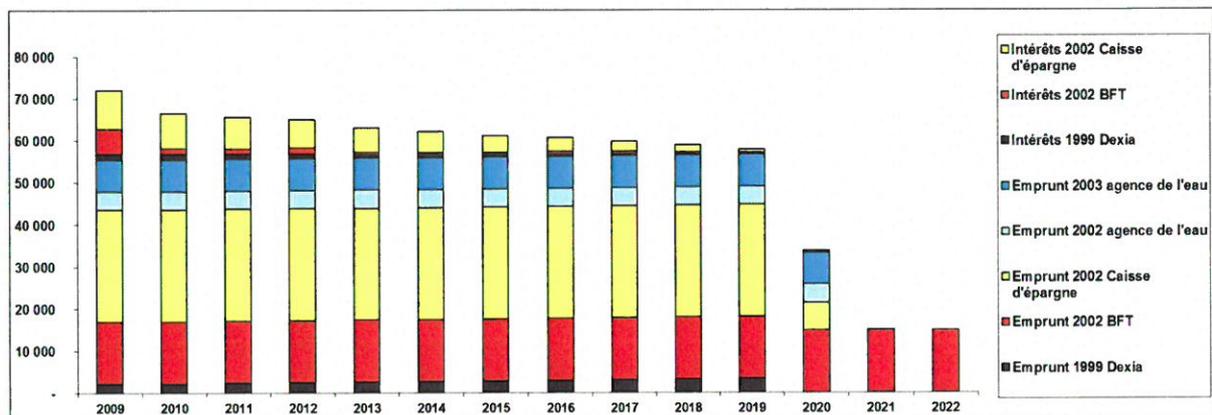
La forte augmentation du volume d'investissement liée aux travaux d'extension de la Station d'épuration ne sera pas supportée par la commune mais par GMVA, qui s'est engagée à mettre en œuvre les travaux préconisés par l'étude. Il est précisé que les services de GMVA sont associés à l'étude, dans un souci de bonne continuité du service public.

Voici, en conséquence le projet de budget primitif élaboré dans l'esprit défini lors du débat d'orientations budgétaires, étant précisé qu'il s'agit d'un acte de prévision et d'autorisation voté par chapitre globalisé :

I. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2019
011	Achats et variations de stocks	122 270,00
60	Achats et variations de stocks	38 750,00
61	Services extérieurs	74 800,00
62	Autres services extérieurs	8 720,00
012	Charges de personnel	132 900,00
65	Autres charges de gestion courante	15 700,00
66	Charges financières	1 000,00
67	Charges exceptionnelles	5 300,00
042	Opérations d'ordre entre sections	171 000,00
014	Atténuation de produits	32 000,00
022	Dépenses imprévues	
023	Virement à la section d'investissement	33 530,00
Total dépenses		513 700,00

II. RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2019
70	VENTES DE PRODUITS, PRESTATIONS DE SERVICES	395 200.00
75	Produit de gestion courante	3 500.00
042	Opérations d'ordre entre sections	115 000,00
Total recettes		513 700.00
III. DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2019
16	Remboursement d'emprunts	56 932.00
21	Immobilisations corporelles	300.00
23	Immobilisations en cours	129 590.50
040	Opérations d'ordre entre sections	115 000,00
020	Dépenses imprévues	10 000.00
Total dépenses		311 822.50
IV. RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2019
10	Dotations, fonds divers réserves	148 185.04
16	Emprunts et dettes assimilées	
040	Opérations d'ordre entre sections	171 000.00
001	Excédent d'investissement reporté	70 130,32
021	Virement de la section d'exploitation	33 530.00
Total recettes		352 715.04

B. Profil d'extinction de la dette actuelle



Il est rappelé qu'un état complémentaire précise l'équilibre du Spanc.

Par ailleurs, l'autorisation de programme/crédit de paiement existante n'a plus lieu d'être puisque le budget, au vu du transfert de compétence à Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, sera clôturé au 31 décembre 2019.

Annexe : Budget annexe 2019 – Etat complémentaire relatif au SPANC –

Principales remarques :

La présentation du budget assainissement n'appelle pas de remarques particulières de la part des membres du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances" du 18 mars 2019, le conseil municipal est invité à :

- Approuver l'autorisation de programme et les crédits de paiements précités ;
- Voter par chapitre et par nature et arrêter le budget primitif annexe "assainissement" 2019 ;
- Approuver en conséquence le programme d'acquisition de matériel ;
- Donner pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 5

Délibération du 26 mars 2019

19-19 Finances – Budget primitif 2019 Economique

Dominique ROGALA lit et développe le rapport suivant :

Le budget primitif, acte de prévision et d'autorisation voté par chapitre, s'équilibre ainsi qu'il suit en 2019 :

Globalement, ce budget constitue encore un budget de transition dans l'attente des clôtures définitives des transferts vers Golfe du Morbihan Vannes Agglomération dans le courant de l'année 2019 et des transferts fonciers ponctuels et progressifs jusqu'à épuisement des stocks.

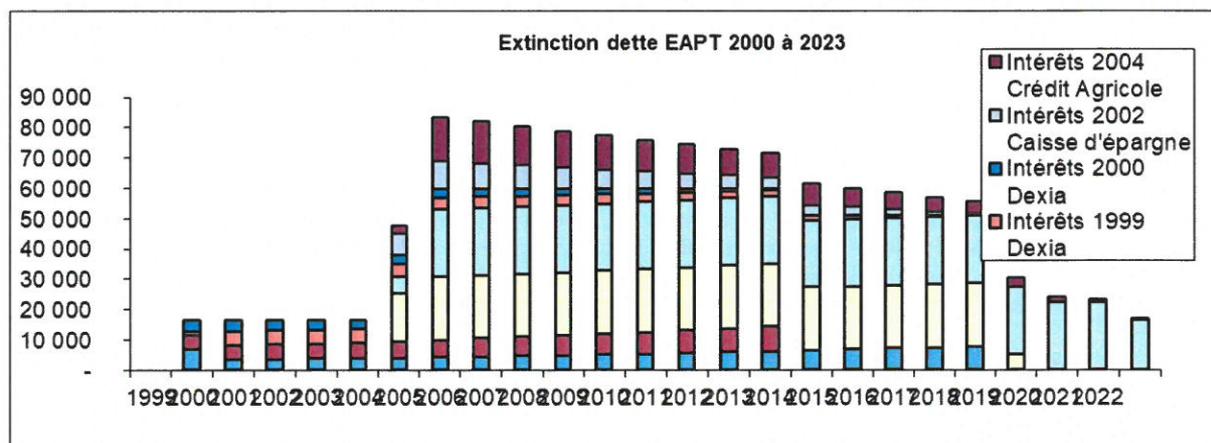
I. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2019
011	Achats et variations de stocks	40 952,00
60	Achats et variations de stocks	40 952,00
66	Charges financières	4 050,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 203 254,08
023	Virement à la section d'investissement	1 268 435,05
Total dépenses		4 516 691,13

II. RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2019
70	Produits des services	586 152,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 240 191,08
002	Excédent de fonctionnement reporté	690 348,05
Total recettes		4 516 691,13

III. DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2019
16	Remboursement d'emprunts	50 800,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 240 191,08
Total dépenses		3 290 991,08

IV. RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2019
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 203 254,08
021	Virement de la section de fonctionnement	1 268 435,05
001	Excédent d'investissement reporté	342 717,74
Total recettes		4 814 406,87

A titre indicatif, il convient de préciser que le stock de la dette, qui ne devrait pas bouger, se présente ainsi :



Annexe : Budget annexe 2019

Principales remarques :

La présentation du budget Economique n'appelle pas de remarques particulières de la part des membres du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances et travaux" du 18 mars 2019, le conseil municipal est invité à :

- Voter par chapitre et par nature le budget primitif annexe économique ;

- **Donner pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

Pour :18 Contre : 0 Abstention : 5

Délibération du 26 mars 2019

19-20 Culture – Finances – Partenariats culturels – Petra neue – Jazz o'camelias – Théâtre à Plescop

Jérôme COMMUN lit et développe le rapport suivant :

Comme chaque année, nous entendons conforter les partenariats culturels engagés depuis des années avec des acteurs bien ancrés dans notre paysage à savoir :

- l'association Petra Neue, notamment pour la promotion d'une culture bretonne riche, vivante et ouverte sur le monde ;
- l'association Jazz O'camelias, pour la promotion du jazz au travers d'un concert de qualité et ouvert à tous, qui vient clore l'été ;
- l'association Théâtre à Plescop, qui développe des actions permettant la découverte et la pratique de cet art majeur qui associe texte, création et expression;
- et, enfin, avec l'association Plescophonie qui offre une large gamme de cours encadrés par des professeurs très compétents

1. Partenariat avec Petra Neue

- Promouvoir la culture bretonne

- **Animations culturelles** : le Roué Waroch n'est pas seulement un festival ponctuel mais un ensemble d'animations culturelles. Découvertes en milieu scolaire pour environ 50 classes et au moins 2700 élèves, projets et actions longues durées, avant-Waroch. Le Roué Waroch ne se résume par ailleurs pas aux seuls concerts. Une large place est faite aux animations, aux rencontres et aux joutes de pratiques amateurs, à savoir des concours d'instruments traditionnels. Le Roué Waroch soutient également des créations et prend des risques artistiques avec une marge financière très étroite en maintenant des spectacles gratuits ou à bas prix.
- **Développement culturel et pédagogique** : Les actions d'éveil à la culture bretonne des enfants des écoles sont nombreuses et diversifiées : découverte de la musique, de la danse et du chant traditionnels de Bretagne, découverte du Gouren (lutte), découverte du conte traditionnel, découverte des jeux bretons, initiation à la langue bretonne, enregistrement d'une chanson du répertoire breton, découverte de la culture traditionnelle bretonne au collège. Des ateliers de musiques traditionnelles sont également développés par l'association.

L'année 2017-2018 aura notamment été marquée par la sortie de CD de collectage, qui a remporté un franc succès (tant en termes de ventes que de critique).

- **Promouvoir l'image de Plescop comme une commune dynamique et ouverte** : l'image d'une commune dynamique, vivante, attentive à son passé et tournée vers l'avenir est largement relayée à cette occasion au travers de tous les médias traditionnels (France Bleue, Radio Bro Gwened, presse régionale, etc.) mais également les réseaux sociaux qui se font l'écho de l'ampleur de cette manifestation.
- Dans sa lettre d'orientation 2018-2019, l'association rappelle le bilan financier négatif de 2017-2018, qui a conduit à revoir un certain nombre de paramètres parmi lesquels :
 - Légère augmentation du tarif des ateliers, qui étaient très bas ;
 - Redéfinition de la stratégie de communication (afin de faire quelques économies) ;
 - Création d'un pool investissement-dépenses ;

- Redéfinition du pool administratif en relation avec la nouvelle employée ;
- Communication sur les ateliers et la vie de l'association ;
- Sortie du 2^{ème} CD de collectage ;
- etc.

2. Partenariat avec Jazz O'camelias : Jazz in Plescop connaît année après année un énorme succès avec plus de 1000 spectateurs présents: la qualité de la communication et surtout des artistes accueillis, ainsi que la gratuité qui permet à tout le monde d'assister au spectacle y sont pour beaucoup. Ce rendez-vous reste un temps culturel et convivial apprécié des plescopais à la rentrée scolaire. La manifestation Jazz in Plescop fêtera ses 15 ans en 2019.

3. Théâtre à Plescop : l'association recherche des spectacles parmi les troupes d'amateurs de GMVA, organise leur venue, assure leur accueil et le bon déroulement des représentations. A chaque événement théâtral, de nombreux plescopais se déplacent et apprécient la qualité des spectacles proposés.

4. Plescophonie : la commune a engagé depuis de nombreuses années un partenariat étroit avec l'association Plescophonie afin que les élèves bénéficient d'un accès à l'apprentissage musical à des tarifs abordables. Ce partenariat donne toute satisfaction. Un service reconnu et de qualité est toujours rendu aux élèves. Le concert Micro'scop ne sera pas reconduit cette année, l'idée est bonne, mais la formule demanderait à être revisitée pour attirer plus de spectateurs. Cette opération existait depuis 3 ou 4 ans et compte moins de 100 spectateurs, ce qui n'est pas suffisant.

Principales remarques :

La présentation n'appelle aucun commentaire particulier.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission « Finances et travaux » du 18 mars 2019, le conseil municipal est invité à :

- **Approuver la reconduction de ses partenariats qui favorisent l'accès à la culture pour tous à des prix abordables ;**
- **Donner pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

Pour :18 Contre : 0 Abstention : 5

19-21 Finances – Allocations scolaires et diverses subventions 2019

Les élus membres de l'exécutif d'associations ne participent ni aux débats ni au vote : Jérôme COMMUN, Claude CASIER, Sandrine CAINJO, Jean Claude GUILLEMOT

Serge LE NEILLON lit et développe le rapport suivant :

Affirmant que les associations participent à l'attractivité socio-économique et culturelle du territoire et qu'elles rendent par ailleurs des services de qualité à ses habitants, la municipalité a souhaité maintenir à un niveau significatif son soutien au monde associatif, ainsi qu'aux structures de solidarité sociale de la commune.

Les commissions ad hoc ont étudié les demandes déposées par les associations et ont proposé l'attribution des montants ci-dessous :

		CA 2018	Propositions 2019
65736	Participation aux établissements et services rattachés	102 000.00	102 000,00
657362	CCAS	102 000.00	102 000,00
6574	Allocations et participations		282 489,62
	SCOLARITE		

Conventions liées aux affaires scolaires		
Convention OGEC	175 174,13	145 725,84
Allocations fr scolaires		
Ecoles de PLESCOP		
2019-Ste Anne (enfants : 226*46,18 €)	11 136,00	10 437,00
Dotation par élève		
2019-Ecole Cadou-(20,20 €*208)	4 020,00	4 202,00
2019-Ecole Dolto (20,20 €*122)	2 606,00	2 465,00
2019-Ecole Sainte Anne maternelle (20,20 €*94)	2 202,00	1 899,00
2019-Ecole Sainte Anne primaire (20,20 € *132)	2 748,00	2 667,00
Dotation par équivalent classe		
2019-Ecole Cadou (838 € *208/25)	6 671,00	6 973,00
2019-Ecole Dolto (838 € *122/25)	4 325,00	4 090,00
2019-Sainte Anne maternelle (838 € * 94/25)	3 654,00	3 151,00
2019-Sainte Anne primaire (838 € * 132/25)	4 559,00	4 425,00
Ecoles de Vannes		
Ecole du Sacré Cœur (7)	318,15	323,26
Ecole Saint Jehanne d'Arc (1)		46,18
Ecole Diwan (1)		46,18
Ecoles de St Avé		
Ecole Notre Dame de Saint Avé (1)	45,45	46,18
Ecole de Mériadec		
Ecole Saint Gilles (7)		323,26
Ecole Ploeren		
Ecole Ker Anna (4)		184,72
TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS		
Associations du domaine de l'enfance, jeunesse, écoles		
Associations de Plescop		
Amicale laïque	420,00	420,00
APEL école Sainte Anne	345,00	345,00
Foyer Socio-Educatif du Collège de Plescop		200,00
Foyer Socio-Educatif du Collège de Plescop-Subvention exceptionnelle		400,00
Participation action Prévention routière (p)	100,00	100,00
Associations culturelles et actions de communication		
Associations de Plescop		
Amis de la Chapelle Saint Hamon	270,00	270,00
Amis de Notre Dame de Lézurgan	270,00	270,00
Amzer'zo (P)	200,00	200,00
Art des Mains, Détente et Relaxation	270,00	270,00
Art Floral	270,00	270,00
Association Boullig Ruz	100,00	150,00
Chorale Harmonie	330,00	330,00
Créatech	270,00	270,00
Comité de jumelage		150,00
Danse et Culture bretonne	270,00	270,00

Dihun Santez Anna Pleskob	270.00	270,00
Familles rurales	5 000.00	5 000,00
Jazz O'Camélias	200.00	200,00
Partenariat Jazz O'Camélias (15 ans du festival)	331.00	500,00
Partenariat Jazz O'Camélias (Jazz in Plescop)	5 150.00	5 100,00
Partenariat Théâtre (400 € par accueil et 3 accueils maximum par an)	1 200.00	1 200,00
Partenariat Théâtre enfants		600,00
Pétra Neue (Roué Waroch)	3 780.00	7 000,00
Pétra Neue (Fête musique)	3 850.00	3 850,00
Petra Neue (Partenariat)	6 800.00	3 580,00
Plescophonie (partenariat)	11 187.66	12 740,00
Plescop Country Danse		150,00
Pompiers feux de la saint jean		240,00
Potart	270.00	270,00
Potart (exceptionnelle-exposition)	150.00	130,00
Scrabble and co	270.00	270,00
Théâtre à Plescop	460.00	460,00
Associations extérieures		
Divskouarn	152.00	152,00
Office de la langue bretonne (charte ya d'ar brezhoneg)	600.00	600,00
Radio Bro Gwened	100.00	100,00
Associations dans le domaine économique et agricole		
Associations de Plescop		
Sécurité Routière Entreprises 56 (subvention de démarrage)		200,00
Associations sociales		
Associations de Plescop		
Club du Bon temps	355.00	355,00
Courir, marcher pour donner (Aide à la manifestation)	1 000.00	1 000,00
Le don du sang bénévole du canton de grandchamp	255.00	255,00
Plescop Partage Sans Frontières		200,00
Unacita+ancien combattant	380.00	380,00
Associations extérieures		
Adapei du Morbihan Les Papillons Blancs		70,00
Fédération nationale des porte-drapeaux		210,00
Les Restaurants du Cœur Les relais du Cœur	70.00	70,00
Solidarité meubles		50,00
Secours Catholique délégation du Morbihan	70.00	70,00
Terre solidaire		120,00
Banque alimentaire		80,00
Autres		
Action de solidarité		1 000,00
Associations sportives		
Associations de Plescop		
Aïkido	581.00	686,00
Amicale Cyclo Plescopaise	564.00	626,00

Amicale Cyclo Plescopaise (Organisation randonnée Cyclos+marche)		400,00
Basket ball	3 524.00	3 678,00
Boules Bretonnes	372.00	402,00
Comité des Fêtes (organisation course cycliste)	150.00	330,00
Coureurs à pieds	1 146.00	1 128,00
CUEC	450.00	1 535,00
ESP Omnisports (Actions de formation)		600,00
Esprit Fitness + zumba (P)	150.00	486,00
Football	3 972.00	4 155,00
Football (Déplacement hors Région)		749,00
Form et Fitness (P)	272.00	319,00
Fudo Shin (karaté)	610.00	649,00
Fudo Shin (accueil expert karaté)(P)	150.00	150,00
Gymnastique-randonnée (ESP Section Gymnastique)	1 374.00	1 434,00
Handball (National 1)	2 500.00	2 500,00
Handball (Déplacement Région)	5 992.00	5 992,00
Handball (forfait)	4 471.00	4 202,00
Handball (projet de développement 2019)	2 500.00	2 500,00
Judo Club Plescop ESP	899.00	1 017,00
Pétanque loisirs	551.00	701,00
Plescop Meucon Tennis	1 422.00	1 431,00
Plescop Meucon Tennis (Tournoi OPEN)(P)	500.00	500,00
Plescop Meucon Tennis (Déplacement Région)		749,00
Alter Ego 56-Qi Gong (P-Si association nouvelle)	597.00	150,00
Savate Boxe Française	1 027.00	1 542,00
Savate Boxe Française (Déplacement Région)		749,00
Tennis de Table	1 764.00	2 141,00
Tennis de Table (Déplacement Région)	1 498.00	2 247,00
Associations extérieures		
Entente morbihannaise		886,00
Associations de protection de l'environnement		
Amicale de chasse Saint Hubert	100	100,00
Eaux et rivières		200,00
La Gaulle Vannetaise	164.00	164,00

Principales remarques :

Serge LE NEILLON précise que les subventions accordées à la culture et au sport sont à la fois importantes et équilibrées : le montant total des subventions accordées aux associations sportives s'élève à 44 634 € contre 44 862 € pour la culture.

Le Maire ajoute que le versement de subventions importantes aux associations constitue une expression de la reconnaissance de la commune de leur dynamisme et de leur rayonnement sur le territoire.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission « Finances et travaux » du 18 mars 2019, le conseil municipal est invité à :

- **Accorder les subventions et allocations dans les conditions définies ci-dessus ;**
- **Donner pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature, en tant que de besoin, des conventions relatives aux modalités de versement de ces participations.**

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 4
------------------	-------------------	-----------------------

Délibération du 26 mars 2019

19-22 Finances – Enfance – Contrat d'association avec l'école privée Ste Anne

Jean-Louis LURON lit et développe le rapport suivant :

Compte tenu des résultats de l'exercice précédent, et de la réglementation applicable au calcul du coût d'un élève du public, il est proposé de fixer la participation communale à hauteur de 145 725.84 €, pour la période 2018-2019, cette participation étant répartie ainsi :

- 1 198.86 € par élève pour l'école maternelle (94) ;
- 250.25 € par élève pour l'école primaire (132).

Il est rappelé qu'il s'agit d'une enveloppe calculée selon une procédure invariante et très formelle :

- l'ensemble des dépenses de fonctionnement des écoles publiques supportées par la commune sont d'abord répertoriées (211 854.92 € en 2018 contre 214 289.77 € en 2017) puis ventilées à hauteur de :
 - 157 051.26 € (contre 156 846.25 € l'an passé) pour les écoles maternelles
 - 54 803.66 € (contre 57 443.52 € l'an passé) pour les écoles primaires
- chaque enveloppe est divisée par le nombre total d'élèves du public (soit 131 pour l'école Dolto contre 138 l'an passé et 219 pour l'école Cadou contre 218 l'an passé) pour déterminer le coût annuel d'un élève par école soit 1 198.86 € pour la maternelle publique et 250.25 € pour la primaire publique) ;
- le montant unitaire obtenu est par la suite multiplié par le nombre d'élèves plescopais de l'école Sainte-Anne.

Annexe : Tableau d'évaluation du coût d'un élève du public

Principales remarques :

La présentation n'appelle aucun commentaire particulier.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances et travaux" du 18 mars 2019, le conseil municipal est invité à :

- **Fixer la participation communale à l'école Ste ANNE dans les conditions précitées, en précisant que l'enveloppe est versée mensuellement sur l'année civile "n" (les échéances précédant la fixation de l'enveloppe "n" sont réglées sur la base de l'enveloppe "n-1" jusqu'à fixation de la nouvelle enveloppe ; les échéances suivantes le sont sur la base de l'enveloppe "n", en intégrant, dès le premier versement, la régularisation des échéances précédant la fixation de la nouvelle enveloppe) ;**
- **Donner pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 5
------------------	-------------------	-----------------------

Délibération du 26 mars 2019

19-23 Finances – Indemnité de conseil au trésorier

Le Maire lit et développe le rapport suivant :

Le comptable public est un interlocuteur privilégié dans tous les aspects de la vie financière des collectivités territoriales et des établissements publics. En dehors des prestations obligatoires inhérentes à ses fonctions de comptable assignataire (tenue des comptes, exécution des dépenses, recouvrement des recettes), l'arrêté

du 16 décembre 1983 dispose que le comptable public peut fournir personnellement aux collectivités des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, notamment dans les domaines relatifs à :

- l'établissement des documents budgétaires et comptables ;
- la gestion financière, l'analyse budgétaire, financière et de trésorerie ;
- la gestion économique, en particulier pour les actions en faveur du développement économique et de l'aide aux entreprises ;
- la mise en œuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières.

Ces prestations donnent lieu, le cas échéant, au versement, par la collectivité ou l'établissement public intéressé, d'une indemnité dite "indemnité de conseil".

Les collectivités territoriales disposent d'une entière liberté quant à l'opportunité de recourir aux conseils du comptable et pour fixer le montant de l'indemnité correspondante. L'indemnité de conseil ne rémunère pas le service que toute collectivité est en droit d'attendre de la DGFIP, mais les vacations de conseil qui sont réalisées en plus par le comptable à la demande de la collectivité.

Elle doit être regardée comme la contrepartie de l'engagement et de l'investissement personnels, consentis en dehors des horaires habituels de travail du comptable.

Monsieur Denis L'Ange ayant pris ses fonctions le 1er mars 2018 et les indemnités de conseil étant "intuitu personae », il convient que le conseil municipal délibère sur le principe du versement ou non d'une indemnité de conseil.

Le calcul de cette indemnité est effectué sur les bases du compte administratif de la commune selon un système de tranches progressives indiqué dans l'arrêté du 16 décembre 1983, relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services déconcentrés du Trésor, chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux.

Le prédécesseur de Monsieur Denis L'Ange, Monsieur Bard, ne bénéficiait pas de cette indemnité.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission « Finances et travaux » du 18 mars 2019, le conseil municipal est invité à :

- **Refuser le versement de l'indemnité au receveur pour les raisons suivantes :**
 - **Capacité des services budgétaires et financiers**
 - **Contexte économique nécessitant une maîtrise des dépenses de fonctionnement**

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 5

Délibération du 26 mars 2019

19-24 Finances – Equipements sportifs - Demande de subvention – citystade et boulodrome

Serge LE NEILLON lit et développe le rapport suivant concernant le projet de création d'équipements sportifs au sein du complexe en entrée de ville, comprenant **un boulodrome couvert et un citystade**.

1. Description du projet et objectifs poursuivis

La commune souhaite étoffer l'offre d'équipements sportifs et de loisirs ouverts au plus grand nombre (allant des enfants aux personnes retraitées) et en accès libre : il a donc été prévu de créer deux équipements, à savoir un boulodrome couvert et un city-stade, qui seront complémentaires au niveau des publics.

Concernant le **boulodrome couvert**, il s'agit d'un besoin évoqué depuis plusieurs années par les membres d'association (pétanque et boule bretonne). On a d'ailleurs constaté que le nombre de pratiquants inscrits dans ces associations est en hausse, ils sont 128 en 2019 (42 pour la boule bretonne et 86 pour la pétanque), soit 25% de plus que l'année passée. Et la mixité des publics se confirme depuis plusieurs années.

L'objectif est d'apporter aux membres des associations la possibilité de jouer dans de bonnes conditions toute l'année, grâce à la couverture de terrains et au bardage pour les protéger du vent. Ainsi la façade Nord sera fermée et un brise soleil sera installé sur le côté Ouest.

Le souhait est de disposer de plusieurs terrains couverts (**4 pour la boule bretonne et 5 pour la pétanque**), et de continuer à proposer des terrains non couverts à proximité. Cela représente une couverture de 750 m².

La commune ne dispose pas **d'équipement sportif et de loisir, en accès libre, destiné aux enfants et adolescents**. Il existe actuellement un terrain en herbe ouvert à la pratique libre des jeunes, mais cet espace est amené à disparaître avec l'aménagement de la zone de Saint-Hamon pour créer de l'habitat.

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), qui est amené à travailler sur des projets, a proposé de réaliser un espace de jeux/sports pour les jeunes de la commune.

L'objectif est de doter la commune d'un équipement sportif de proximité, pour répondre aux besoins de la population de jeunes. Actuellement, aucune structure sportive accessible à tous et gratuite n'est proposée aux habitants de Plescop. De plus, la salle de sports est accessible uniquement pour les associations ou dans le cadre du service jeunesse de la commune.

Ainsi les membres du CMJ ont travaillé sur ce projet, avec l'appui de professionnels (afin d'envisager différentes solutions techniques, revêtements, matériaux...) et en allant visiter/tester d'autres sites pour définir le besoin. (Vannes et Surzur).

Après étude des différentes possibilités et en tenant compte des autres projets communaux, le positionnement au niveau du complexe sportif est apparu comme le plus pertinent. Enfin la commune propose un accueil de loisirs pour les enfants, et un accueil jeunes pour des adolescents ; ce citystade pourrait également être mobilisé dans le cadre des services municipaux destinés à la jeunesse.

2. . Détail du projet

- Citystade

-2 panneaux de basket

-2 éléments foot et hand

- Boulodrome

Construction d'un abri couvert sur jeux de boules existants - 750 m²

Travaux préparatoires - implantation - installation

3. Calendrier prévisionnel de réalisation

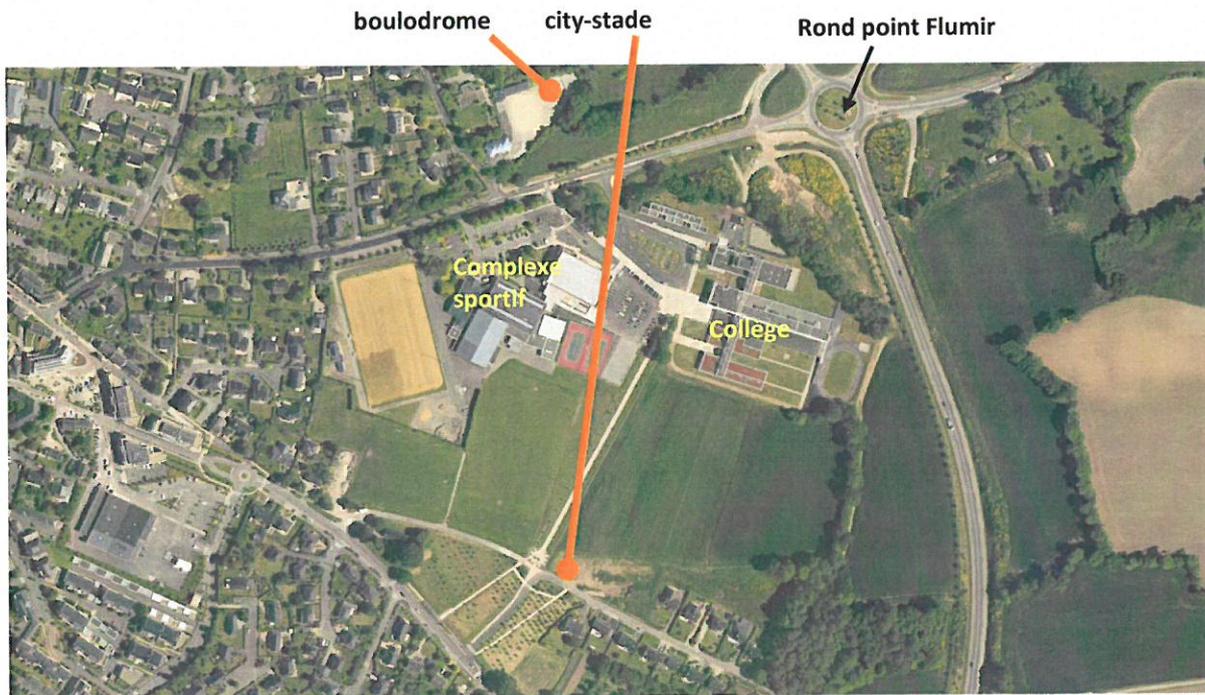
Date de démarrage de l'opération : Mi mai (Citystade) – Septembre (Boulodrome)

4. Plan de financement

DEPENSES	TAUX		RECETTES	TAUX	
Travaux		240 506,00	Conseil départemental (TSD 15%)	15%	38 433,18
Maîtrise d'œuvre, architecte		2 500,00	DETR sur 200 000 € (27%)	21%	54 000,00
autres prestations : Etude sols, Contrôle techn, SPS		6 000,00	Région contrat de partenariat		
			Emprunt		
aléas		7 215,18	Autofinancement	64%	163 788,00
TOTAL TTC		256 221,18	TOTAL TTC		256 221,18

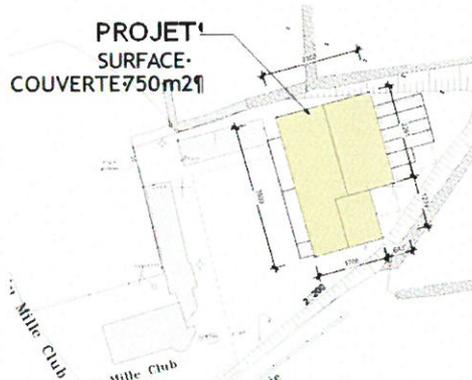
5. Implantation du projet et plan de situation

Lieu de réalisation : à l'entrée de la commune, derrière le collège et le complexe sportif de Flumir



Boulodrome terrains couverts :
4 jeux de boule bretonne et 5 jeux de pétanque

Citystade : jeux de basket, foot et hand



Principales remarques :

Fabien LEVEAU demande si le revêtement du city-stade est connu. Jean-Louis LURON indique qu'un revêtement classique en enrobé a été testé avec les membres du CMJ : ce revêtement a des avantages (coût notamment) mais est toutefois plus accidentogène et moins performant du point de vue de l'acoustique. D'autres revêtements seront étudiés : résine synthétique, gazon synthétique. Les jeunes ont positionné en premier le gazon synthétique, moins accidentogène et moins bruyant. Le gazon synthétique impose toutefois la pratique du basket à l'extérieur du city-stade. Jean-Louis LURON précise que les jeunes viendront présenter leur projet au Conseil municipal. Jean-Claude GUILLEMOT dit que le terrain qui va être utilisé pour le city-stade est actuellement utilisé par des familles. Il craint que l'installation du city-stade ne limite cette pratique. Il est précisé que le city-stade sera totalement libre d'accès et que par ailleurs, d'autres terrains libres se situent immédiatement alentour.

Fabien LEVEAU demande si l'implantation du city-stade ne limite pas le nombre de terrains de football. Pour Bernard DANET, cela a été vu avec le club. D'autres terrains peuvent être implantés à Leslégot notamment. Jean-Louis LURON ajoute qu'une partie de la population a été déplacée à l'ouest et à l'est de la commune avec les opérations de Park Nevez et du Moustoir. Il est par conséquent logique de rapprocher de ces nouvelles populations certains équipements sportifs.

M. LEVEAU regrette que l'on passe de 4 terrains de football à 1 seul terrain. B. DANET indique que les

communes de Theix et Saint-Avé qui avaient choisi de positionner leurs terrains en centre-ville se voient aujourd'hui contraintes de les déplacer. Il est judicieux d'en tirer les leçons.

Serge LE NEILLON ajoute que le terrain synthétique permet un usage plus intensif qu'un terrain enherbé classique, du fait notamment d'une sensibilité moindre aux aléas météorologiques.

Le Maire rappelle à nouveau que le secteur de Leslégot constitue une réserve foncière pour de futurs terrains de football.

Fabien LEVEAU demande si le système de billes du terrain synthétique ne pose pas problème. Bernard DANET lui répond que ce n'est pas le cas. Les dispositifs en coco ou liège posent problème dans les communes où cela a été mis en place, du fait d'une pourriture générée. Bernard DANET rappelle que des études de santé publique ont été effectuées par un laboratoire américain. La FIFA et l'UEFA ont par ailleurs mandaté une société norvégienne qui est arrivée aux mêmes conclusions que le laboratoire américain. Contrairement à ce qui est affirmé par Fabien LEVEAU, le matériau utilisé n'est pas le pneu.

Bernard DANET indique que le projet a été mené en très étroite concertation avec le club de football : c'est le club qui, in fine, a choisi le revêtement. Dominique ROGALA rappelle que si le débat est intéressant en soi, il a d'ores et déjà eu lieu.

Fabien LEVEAU indique que les conclusions d'une future étude devraient être publiées en juin prochain.

Le Maire rappelle que le débat a déjà eu lieu et que par ailleurs, les matériaux ont considérablement évolué qualitativement

André GUILLAS demande si les terrains de boules continueront d'être accessibles à tous une fois couverts. Bernard DANET répond que la question est actuellement en débat avec les deux clubs. A priori, cela sera le cas.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances, Travaux" du 18 mars 2019, le conseil municipal est invité à :

- **Approuver le projet et le plan de financement dans les conditions précitées ;**
- **Solliciter l'ensemble des participations et subventions afférentes à la création de ces équipements sportifs dans les conditions précitées qu'il s'agisse de l'Etat, de la Région, du Département ou de toute autre entité juridique publique ou privée concernée par ce projet ;**
- **Donner pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels (marchés, etc.) y afférents.**

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 5

Délibération du 26 mars 2019

19-25 Urbanisme-Domains – Acquisition de la parcelle AA 133- Rue du Stade

Dominique ROGALA lit et développe le rapport suivant :

Par délibération du 30 mai 2017, le conseil municipal a validé les grandes orientations définies par le bureau d'étude Territoires en Mouvement de Vannes ainsi que les modalités de la concertation pour l'aménagement du secteur Saint Hamon ;

Le travail mené avec ce bureau d'étude a abouti à un projet de quartier durable tourné vers l'intergénérationnel et le parcours résidentiel. Le site accueillera 20 lots libres d'une surface moyenne de 350 m², du logement intermédiaire et collectif ainsi qu'une résidence intergénérationnelle.

Une équipe de maîtrise d'œuvre désignée à la suite d'une procédure de mise en concurrence, et représentée par le cabinet Ar'Topia de Vannes accompagnera la commune pour la phase opérationnelle du projet et la poursuite de la concertation avec les Plescopais.



Pour mener à bien ce projet et gérer les eaux pluviales du futur quartier, il est nécessaire d'acquérir la parcelle AA 133 d'une surface de 5384 m² appartenant aux consorts Boleis.

Après quelques rencontres et échanges de courriers, les parties sont convenues qu'une vente pouvait raisonnablement intervenir dans les conditions suivantes :

Propriétaire actuel : Consorts BOLEIS

Acquéreur : commune de Plescop

Situation du bien : Rue du Stade – 56890 Plescop

Référence cadastrale : AA 133

Contenance : 5384 m² env.

Classement : 1AUe au PLU

Prix de vente : 32 304 €, soit 6 €/ m², les frais d'acquisition étant à la charge de la commune. La valeur vénale du bien étant inférieure à 180 000€, seuil de consultation obligatoire de France Domaine, la demande d'évaluation a été rejetée (article L.1311-10 du CGCT).

Conditions particulières : Il est en outre précisé que la parcelle étant exploitée par le GAEC DAIRY BREIZH, une indemnité d'éviction sera alors versée par la commune dans le cadre de la perte d'exploitation, évaluée à 3595 € par la chambre d'agriculture.

Principales remarques :

Fabien LEVEAU demande dans quel but est réalisée cette acquisition. Dominique ROGALA lui répond que les eaux pluviales de l'opération Saint-Hamon seront orientées vers cette parcelle en passant sous la rue du stade.

André GUILLAS souligne le fait qu'une consultation complémentaire de la population sera engagée par le cabinet de Maîtrise d'œuvre. Il est satisfait de cette démarche, qui s'inscrit dans le cadre de l'Agenda 21. Dominique ROGALA confirme ce choix de la commune de renforcer la consultation suite à la première phase d'études. Le Maire rajoute que lors de cette première phase d'étude, l'ensemble des riverains a été invité à émettre un avis sur ce projet.

Jean-Claude GUILLEMOT dit que le projet Saint-Hamon a notamment pour conséquence d'imperméabiliser une surface actuellement verte, d'où la nécessité de gérer les eaux pluviales.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances et travaux » du 18 mars 2019, le conseil municipal est invité à :

- **Accepter l'acquisition de la parcelle AA 133 d'une surface de 5384 m² au prix de 32 304 € auquel s'ajoute les indemnités d'éviction évaluées à 3595 € et les frais d'acte notarié.**
- **Donner pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents ainsi que pour désigner le géomètre et le notaire chargé des actes nécessaires qui seront signés par le maire.**

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 5

Délibération du 26 mars 2019

19. 26 Finances – Ressources humaines – Convention d'accès aux services facultatifs du CDG56

Le maire lit et développe le rapport suivant :

Le Centre de Gestion du Morbihan accompagne le développement des collectivités. Il a mis en place des services facultatifs conçus pour répondre aux besoins et aux exigences spécifiques de l'action publique (assistance au recrutement, réalisation des payes, conseil en santé et sécurité au travail...)

Afin d'être en conformité avec les règles fiscales actuellement en vigueur, notamment la TVA, s'agissant de prestations qui peuvent relever de champ d'activité concurrentiel, le CDG doit proposer ses prestations sous forme de groupement de moyens.

A ce titre, le CDG a produit une convention qui permet aux collectivités d'accéder à ses services facultatifs (convention en pièce annexe).

Cette convention n'impacte pas les modalités d'accès à certains services du CDG, ni le montant actuel de la participation de la commune de Plescop.

Afin de pouvoir continuer à bénéficier autant que nécessaire de l'ensemble des différents services du CDG, y compris facultatifs, il est proposé d'approuver la présente convention.

Annexe : Convention

Principales remarques :

La présentation n'appelle aucun commentaire particulier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est invité à :

- **Approuver la présente convention qui restera annexée ;**
- **Donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 5

Délibération du 26 mars 2019

19.27 Finances-Personnel : créations de postes et modification du tableau des effectifs

Le Maire présente le rapport suivant :

Chaque année, les possibilités d'avancement de grade sont examinées, au regard des besoins et possibilités de la collectivité, ainsi que des demandes des agents.

La collectivité est favorable à la promotion des agents lorsque cela est cohérent avec les fonctions des agents (voir le fléchage des postes défini en juin 2017), les besoins des services et l'équilibre de l'organisation générale des services. Lors de cet examen, il convient également de prendre en compte les impacts budgétaires, comme prévu dans la délibération fixant les ratios d'avancement de grade.

Cela a abouti à retenir, a priori, et à ce stade de l'année, dix **avancements de grade** induisant la création des postes à temps complets ou non complets.

Temps complet : 2 postes à créer

- Adjoint administratif principal 2^{ème} classe => Adjoint administratif principal 1^{ère} classe: (1 poste vacant)
- Adjoint administratif => Adjoint administratif principal 2^{ème} classe (1 poste vacant)
- Adjoint d'animation => Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe (1 poste vacant)
- Adjoint technique principal 2^{ème} classe => Adjoint technique principal 1^{ère} classe (1 poste à créer)
- 2 Adjoints techniques => 2 Adjoints techniques principaux 2^{ème} classe (1 poste vacant et 1 poste à créer)

Temps non complet (*DHS : durée hebdomadaire de service) : 4 postes à créer

- ATSEM principal 2^{ème} classe => ATSEM principal 1^{ère} classe. DHS 32h30
- Adjoint technique => Adjoint technique principal 2^{ème} classe DHS 32h30
- Adjoint technique => Adjoint technique principal 2^{ème} classe DHS 17h
- Adjoint technique => Adjoint technique principal 2^{ème} classe DHS 27h45
-

Dans le cadre de la **promotion interne**, 3 personnes ont été proposés en cohérence avec leurs missions, leur responsabilité, le respect des critères nécessaires à cette promotion (examen professionnel...)

Temps complet :

- Adjoint animation principal 1^{ère} classe => animateur
- 2 Adjoints techniques principaux 1^{ère} classe => 2 Agents de maîtrise

Rappel : Ces avancements et demandes de promotion interne doivent faire l'objet d'une consultation de la CAP, avant de pouvoir procéder aux nominations des agents le cas échéant.

Il est également nécessaire de créer **deux postes dans la filière police municipale**, afin de pouvoir procéder au recrutement : le recrutement étant ouvert aux deux premiers grades de la filière, il est nécessaire dans un premier temps de créer ces deux postes, même si dans les faits un poste sera pourvu et l'autre vacant (il sera supprimé lors de la prochaine mise à jour du tableau).

Filière	Grade	Créé	Pourvu	Hebdo
TEMPS COMPLET		68	48	
Administrative	Directeur général des services	1	1	35:00
Administrative	Attaché principal	1	0	35:00
Administrative	Attaché	4	3	35:00
Administrative	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1	1	35:00
Administrative	Rédacteur	3	2	35:00
Administrative	Adjoint administratif principal 1 cl	1	1	35:00
Administrative	Adjoint administratif principal 2 cl	3	2	35:00
Administrative	Adjoint administratif	5	4	35:00
Technique	Ingénieur	1	1	35:00
Technique	Technicien principal 2 cl	1	1	35:00
Technique	Technicien	1	1	35:00
Technique	Agent de maîtrise principal	1	0	35:00

Technique	Agent de maîtrise	3	3	35:00
Technique	Adjoint technique principal 1 cl	4	2	35:00
Technique	Adjoint technique principal 2 cl	8	8	35:00
Technique	Adjoint technique	8	3	35:00
Culture	Bibliothécaire	1	1	35:00
Culture	Adjoint du patrimoine	2	2	35:00
Sport	Educateur spécialisé des APS	1	1	35:00
Animation	Animateur	2	2	35:00
Animation	Adjoint d'animation principal 1 cl	1	0	35:00
Animation	Adjoint d'animation principal 2 cl	2	2	35:00
Animation	Adjoint d'animation	6	3	35:00
Médico-Sociale	Educatrice de jeunes enfants 2 cl	2	2	35:00
Médico-Sociale	Auxiliaire de puériculture principal 2 cl	1	1	35:00
Médico-Sociale	Atsem ppal 2 cl	2	1	35:00
Police	Brigadier chef principal	1	0	35:00
Police	Gardien brigadier	1	0	35:00
TEMPS NON COMPLET		19	18	
Technique	Adjoint technique principal 2 cl	1	1	32:30
Technique	Adjoint technique principal 2 cl	1	1	32:00
Technique	Adjoint technique principal 2 cl	1	1	28:30
Technique	Adjoint technique principal 2 cl	1	1	27:45
Technique	Adjoint technique principal 2 cl	1	1	17:00
Technique	Adjoint technique	1	1	34:00
Technique	Adjoint technique	1	1	33:15
Technique	Adjoint technique	1	1	32:15
Technique	Adjoint technique	1	1	31:15
Technique	Adjoint technique	1	1	25:00
Technique	Adjoint technique	1	1	17:15
Médico-sociale	Auxiliaire puériculture principal 2 cl	1	1	32:30
Médico-sociale	Auxiliaire puériculture principal 2 cl	1	1	25:30
Médico-sociale	Atsem principal 1 cl	1	1	32:30
Médico-sociale	Atsem principal 2 cl	2	1	32:30
Médico-sociale	Agent social principal 2 cl	1	1	31:00
Médico-sociale	Agent social	1	1	33:30
Médico-sociale	Agent social	1	1	19:30

(en gras les postes concernés par la mise à jour du tableau)

Principales remarques :

La présentation n'appelle aucun commentaire particulier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est invité à :

- **À créer les postes détaillés ci-dessus et de modifier le tableau des effectifs en conséquence,**
- **Donner pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférent.**

Pour :18 Contre : 0 Abstention : 5

Délibération du 26 mars 2019

19-28 Institutions – Modification des statuts du syndicat mixte du Loch et du Sal

André GUILLAS lit et développe le rapport suivant :

Le syndicat mixte du Loch et du Sal était auparavant situé dans des locaux commerciaux aux 3 soleils, ZA de Tréhuinec, à Plescop. Il est dorénavant basé dans les locaux de la Maison du Logement, Porte Océane, 17 rue du Danemark à AURAY.

Le comité syndical du Loch et du Sal, dans sa réunion du 6 décembre 2019 a validé la proposition de modification de l'adresse du siège.

Ce changement a été notifié en date du 18 février à la commune de Plescop. Le conseil municipal de Plescop et les organes délibérants d'AQTA et de GMVA doivent se prononcer dans un délai de 3 mois sur cette modification.

Le cas échéant, la décision de modification sera prise par le Préfet du Morbihan.

Principales remarques :

André GUILLAS précise qu'il reste 3 agents titulaires. Le syndicat devrait perdurer à minima jusqu'au 31 décembre 2019.

Jean-Claude GUILLEMOT demande pourquoi le syndicat n'est pas dissous. André GUILLAS répond que le SAGE n'a pas de structure juridique pour le porter, du fait de la non création d'une structure ad hoc par AQTA et GMVA. C'est pour cette raison principale que le SMLS perdure.

Le syndicat poursuit les actions en cours engagées en 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est invité à :

- Valider la proposition de modification de l'adresse du siège du SMLS basé dans les locaux de la Maison du Logement, Porte Océane – 17 rue du Danemark – 56400 à AURAY.
- Donner pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 5

AFFAIRES DIVERSES :

Le Maire donne lecture des décisions prises en vertu des délégations du Conseil municipal.

MARCHE

Nature	Domaine	Objet	Entreprise	Montant initial	Détail avenant
Marché	Maitrise d'œuvre-architecte	Boulodrome	Atrium	2500€ HT	/
Marché	Maitrise d'œuvre-aménagement	Aménagement Saint Hamon	Ar Topia	41075 € HT	/
Marché	Prestations intellectuelles	Conception bulletin municipal	Oz IDEA	3150€ HT	/
Marché	Prestations intellectuelles	Audit organisationnel restauration	Atout restauration	4345€ HT	/
Marché					

CONTENTIEUX

SARL Atlantique Foncier/Commune de Plescop : recours auprès du TA de Rennes, afin de demander l'annulation d'un arrêté du Maire refusant de délivrer un permis d'aménager (arrêté du 10/03/2017). La requête du plaignant a été rejetée par une décision du Président du Tribunal Administratif de Rennes du 4 février 2019. La SARL Atlantic Foncier a par ailleurs été condamnée à verser à la commune une somme de 1500 € au titre de l'article L 761-1 du code de justice administrative.

La séance est levée à 22h30.

Copie certifiée conforme
Le Maire
Loïc LE TRIONNAIRE

